

Compte rendu du conseil d'établissement du jeudi 23 novembre 2023

Étaient présents :

Les représentants de la direction

Serge FAURE, proviseur, président du conseil d'établissement
Jérôme LETROU, adjoint, secrétaire général
Lionel GASC, proviseur adjoint
Hervé JARDONNET, directeur de l'école primaire
Nathalie MARY BENIES, directrice de l'école primaire
Yannick CHARTON, conseiller principal d'éducation

Les représentants des personnels

Mohamed EL HOUAT, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Ludovic LEGRAND, enseignant du secondaire, liste SNES-FSU
Sylvie BESSES, enseignante du secondaire, liste SGEN-CFDT
Muriel MARQUES, personnel administratif, liste LRPA
Radia AIT ASSRI, personnel administratif, liste LRPA

Les représentants des usagers

- Les représentants des parents d'élèves
Moulay Driss EL ALAOUI, UCPE
Samira GERVEREAU, UCPE
Linda NASRI, APEMA
Afaf AIT LCAID, APEMA
Hanane MEZNAGUI, Collectif Victor Hugo
- Les représentants des élèves
Iness BENYAHIA 4.4
Mehdi RAMZ, T.4

Les autres membres à titre consultatif :

Rita BERRADA EL AZIZI, T.2, vice-présidente du CVL
Stéphane BAUMGARTH, Consul général de France à Marrakech
Caryl GERVEREAU, conseillère des français de l'étranger
Max GEORGANDELIS, conseiller des français de l'étranger
Sylvain TREUIL, directeur de l'Institut français de Marrakech au titre de personnalité locale

Étaient absents, excusés :

Bruno ELDIN, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint
Fouad HOUSNI, conseiller des français de l'étranger
Mouncef QAMAR, présidente d'Alumni-LVH au titre de personnalité locale

Avant de passer à l'ordre du jour le proviseur présente les membres du conseil d'établissement 2023-2024 qui, suite à la nomination d'une deuxième directrice d'école, passe à 21 membres avec voix délibérative.

Dans les faits il n'y aura pour cette année que 19 membres avec voix délibérative, les personnels du premier degré n'ayant pas présenté de listes

Autre nouveauté, un nouveau collectif de parents, le Collectif Victor Hugo représenté par madame Hanane MEZNAGUI

Ordre du jour :

1. Installation du conseil d'établissement 2023-2024
2. Règlement intérieur du conseil d'établissement (pour adoption)
3. Compte rendu du conseil d'établissement du 23 juin 2023 (pour adoption)
4. Élections et désignations des membres des différentes commissions :
 - 4.1) conseil du second degré (pour délibération)
 - 4.2) conseil d'école (pour délibération)
 - 4.3) conseil de discipline collège (pour délibération)
 - 4.4) conseil de discipline lycée (pour délibération)
 - 4.5) conseil pédagogique (pour information)
 - 4.6) conseil des délégués à la vie lycéenne et à la vie collégienne– CVL et CVC (pour adoption)
 - 4.7) commission hygiène sécurité (pour information)
 - 4.8) commission de dialogue social et conditions de travail (pour information)
 - 4.9) commission formation continue (pour information)
 - 4.10) CESC (pour information)
 - 4.11) caisse de solidarité et son règlement (pour information)
 - 4.12) conseil École-collège (pour information)
5. Compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2023 (pour information)
6. Bilan de rentrée et perspectives (pour information)
7. Projet d'évaluation cycle terminal (pour information)
8. BR2 2023 (pour avis)
9. BI 2024 – Budget Initial 2024 (pour avis)
10. Projets tardifs de voyages (pour avis)
11. Modification horaires du secondaire – période du 11 mars au 12 avril 2024
12. Questions diverses

Un point sera ajouté à l'ordre du jour en fin de séance il concerne la domiciliation d'un club au LVH

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par madame Muriel MARQUES, représentante des élus des personnels LRPAT

1. Installation du conseil d'établissement 2023-2024 (pour information)

Le conseil d'établissement étant installé, le proviseur rappelle les taux de participation aux différentes élections du mois d'octobre.

Enseignants du second degré : 48,3% (variation n-1 : - 9,8%)

Enseignants du 1^{er} degré : pas de listes

Personnels administratifs et de service : 91,4% (variation n-1 : + 0,5%)

Parents conseil d'établissement : 20,37% (variation n-1 : - 0,13%) : *France 2022 : 21%*

Parents conseil d'école : 25,6% (variation n-1 : + 1,4%) : *France 2022 : 51,7%*

Monsieur le CPE tient également à souligner le très fort taux de participation des élèves aux élections du CVL

Les représentants des personnels SNES-FSU regrettent fortement l'absence de liste au 1^{er} degré ce qui affaiblit la représentation des personnels au conseil d'établissement.
Les représentants des parents UCPE s'associent à ses regrets.

Le proviseur rappelle que cette vacance de candidatures n'est pas motivée par des raisons professionnelles mais par la difficulté de trouver des collègues disposés à s'investir dans les lourdes tâches de représentants des personnels.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2023 (pour avis)

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

3. Règlement intérieur du conseil (pour avis)

Aucune modification par rapport à l'année précédente.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4. Élections et désignation des membres aux différentes instances de l'établissement (pour délibération et information)

Les documents ont été transmis en amont aux représentants et association et figurent en annexe de ce compte-rendu.

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

5. Compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2023 (pour information)

Monsieur Hervé JARDONNET et Mme MARY-BENIES, directeurs, présentent les points saillants du conseil d'école.

La rentrée scolaire s'est déroulée de façon paisible et ordonnée.

Les nouveaux horaires sont mis en place, à raison de 9 demi-journées par semaine. Nous constatons que les élèves sont plus disponibles, plus attentifs, moins fatigués, Il n'y a pas d'augmentation des élèves retardataires en comparaison à l'année dernière.

Une garderie est mise en place aux heures d'entrée et de sorties des classes pour les fratries, de manière à coïncider avec les horaires du secondaire.

Résultats des évaluations nationales CP, CE1 et CM1

Les résultats des évaluations nationales de CP et CE1 et CM1. Les taux de réussite sont autour de 80%, en mathématiques et en français.

Items les moins bien réussis :

En CP : Placer un nombre sur une droite numérique et la résolution des problèmes, en mathématiques.
Manipuler les phonèmes en français

En CE1 : Placer un nombre sur une droite numérique, en mathématiques. Lire des mots, un texte à voix haute en français

En CM1 : mémoriser des faits et procédures numériques, en mathématiques. Dictée de mots et accord adjectif avec les noms

Certains items ne reflètent pas réellement le niveau des élèves, du fait de certaines consignes de passation ambiguës et/ou du temps accordé pour répondre aux procédures numériques totalement inadapté.

Projets de l'école primaire

De nombreux projets sont proposés dans tous les niveaux de l'école primaire. A titre d'exemple :

En maternelle des élèves de terminale interviendront dans les classes de maternelle pour proposer des ateliers avec l'idée de présenter un spectacle en 4^e période. 7 langues seront à l'honneur : le chinois, l'anglais, le français, l'arabe, le japonais, l'italien et l'espagnol avec 7 classes + une qui sera chargée de la narration et des transitions dans toutes les langues

En CE2, les 6 classes transplantées à Oualidia pour une initiation au surf.

En CM2, les 6 classes transplantées à Oukaïmeden pour une initiation à l'escalade.

Le cross, qui devient cette année une course solidaire. Il ne s'agit pas d'une compétition mais d'un moment partagé, un défi relevé par chaque classe, un engagement pour tous : aller au bout du parcours, en faisant un effort pour autrui, en se dépassant... Toutes les classes du primaire se sont donc engagées à franchir ensemble la ligne d'arrivée, le mercredi 29 novembre prochain, pour participer à la reconstruction d'une école, une aide pérenne auprès des enfants victimes du séisme. A ce titre, nous nous sommes mis en lien avec "Amis des écoles", association marocaine qui crée des opportunités éducatives pour les enfants dans les régions rurales du Maroc. Des dons pourront être versés en ligne (de la PS au CM2)

Projets AEFÉ

Semaine des Lycées Français de Monde, cette 7^e édition se déroulera du 27 novembre au 2 décembre 2023 sur la thématique « Apprendre, s'engager, s'épanouir : le sport pour tous et toutes », (course solidaire au cœur de la semaine, initiation au rugby pour les CM...)

ADN junior : 3 classes de CM2 inscrites, correspondance avec l'école française de l'île Maurice.

"Mai des langues" en maternelle (inclus projet avec les Terminales)

"Dis-moi 10 mots" (CM1)

Cinéma

- Participation à "séquence jeunes" proposé par l'Institut français de Marrakech, 3 projections dans l'année : novembre, janvier et avril (art, littérature, EMC et environnement). Les classes des CE1 au CM2 participent au projet.

- Les CP iront voir un film en décembre à l'IF (choix en cours sur le catalogue).

- Les GS iront sûrement au Colisée le 01/12/2023.

Le dispositif « **Non au harcèlement** » a été présenté par la direction en détaillant les grandes lignes du projet du CE : au CM2

- Des échanges sur le harcèlement ont lieu après avoir visionné des vidéos ou lu des histoires.

- Des séances pour développer l'empathie des élèves auront lieu.

- Une conférence sur le harcèlement sera certainement proposée aux parents d'élèves.

- La méthode Pikas, basé sur la préoccupation partagée, est privilégié pour résoudre les cas de harcèlement.

Restauration scolaire

Les horaires de la pause méridienne sont dorénavant de 12h à 13h35. Les élèves ne passent donc plus 1h25 dans la cour de récréation mais 40 minutes maximum. On constate que le nombre d'accidents et d'incivilités ont considérablement baissé.

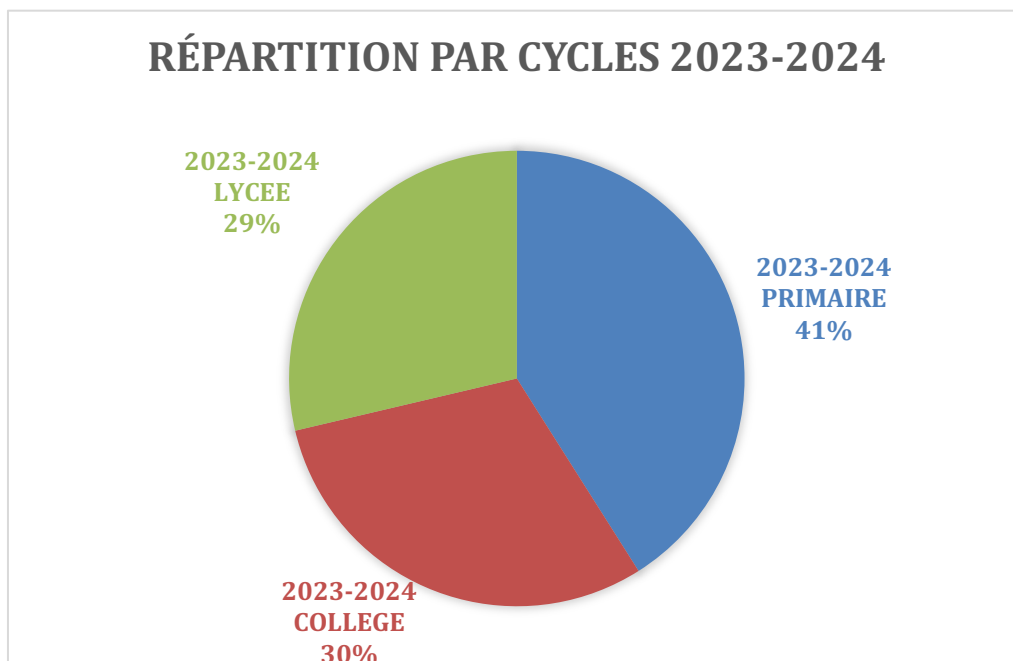
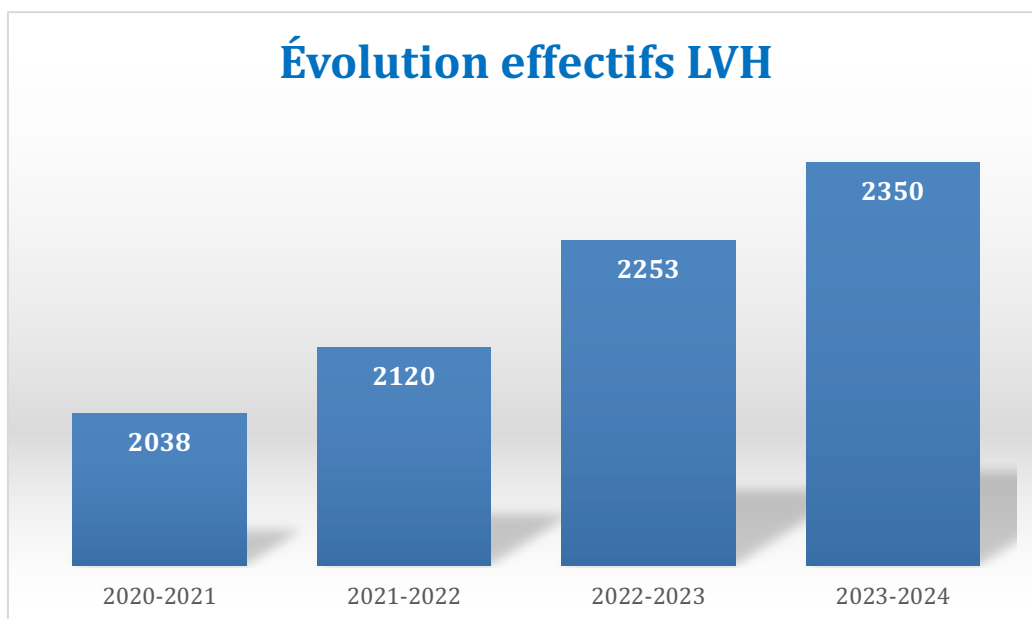
La table des parents est mise en route. 12 parents d'élèves ont été invités le 19 octobre. C'est un dispositif initié cette année pour permettre aux familles volontaires de déjeuner à la restauration scolaire de l'école primaire. Entre 5 et 8 parents sont invités chaque mois. Ils sont accueillis à la loge à 12h15 par les directeurs avec qui ils déjeunent jusqu'à 13h15. Leur seul engagement : retourner par mail à la direction une petite enquête de satisfaction dans les jours qui suivent.

6. Bilan de rentrée et perspectives (pour information)

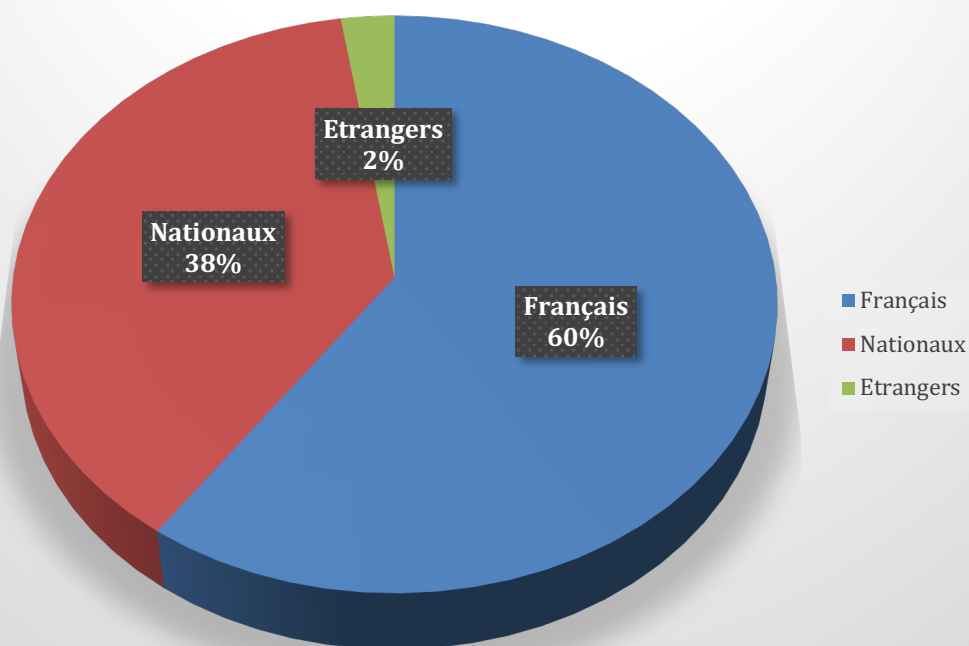
-Les effectifs et bilan de rentrée (source : enquête de rentrée AEFÉ) :

2350 élèves
Primaire : 964
Secondaire : 1386

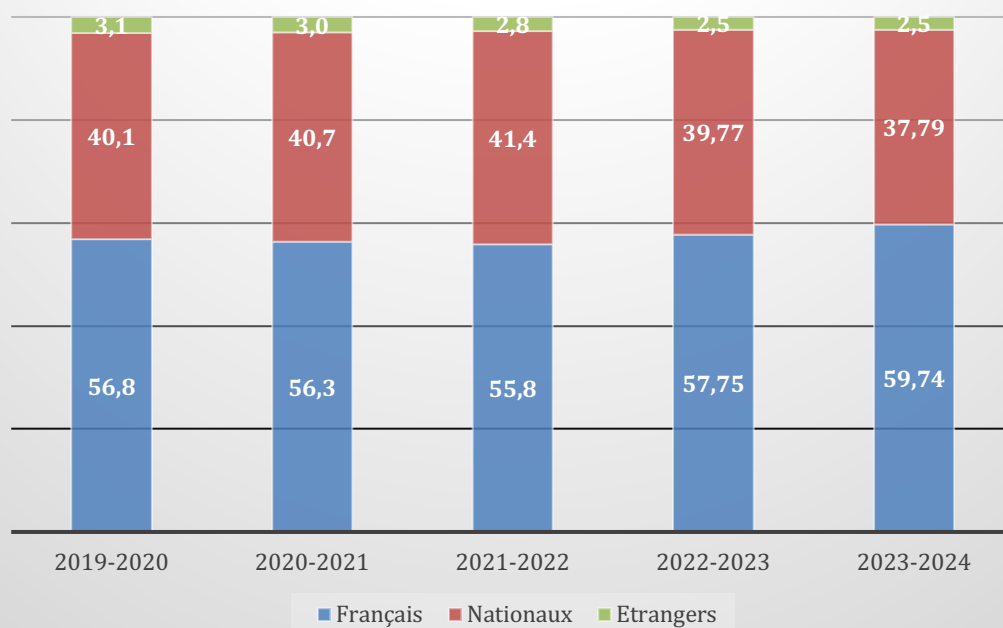
La hausse des effectifs est de 18% depuis 2019 et de 25% depuis 2017, ce qui fait du LVH l'établissement en gestion directe le plus dynamique en termes d'effectifs.



Nationalités 2023-2024



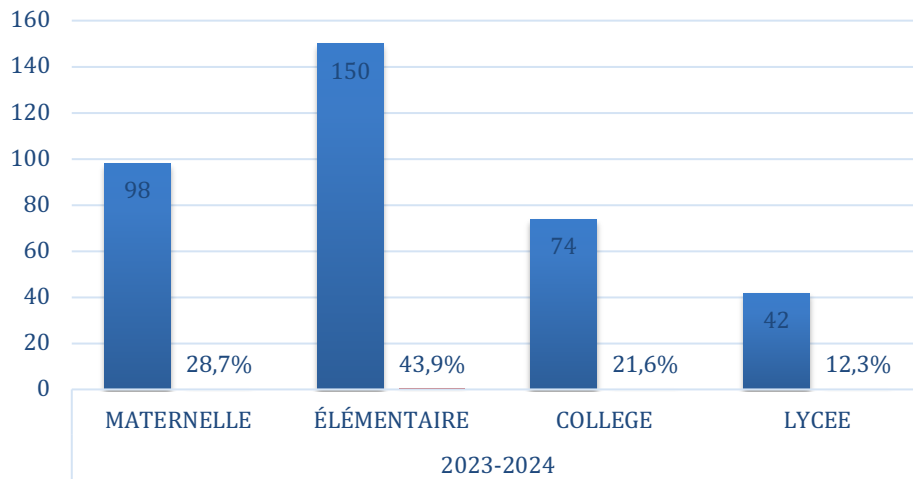
Évolution Nationalités



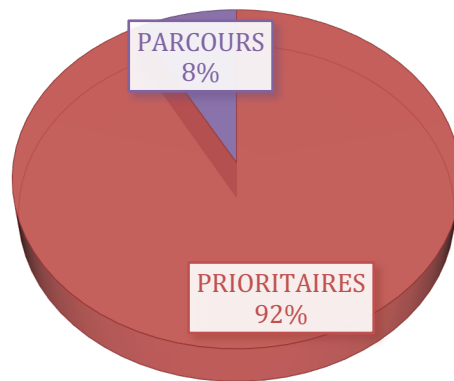
A noter que la progression du pourcentage d'élèves français se poursuit

ENQUÊTE RENTRÉE 2023			
	2023-2024		
Niveaux	Nb élèves	Nb divisions	Moyenne/di v.
PS/MS	110	4,5	24,44
GS	92	3,5	26,29
s/t maternelle	202	8	25,25
CP	122	5	24,40
CE1	153	6	25,50
CE2	158	6	26,33
CM1	156	6	26,00
CM2	173	6	28,83
s/t élémentaire	762	29	26,28
total primaire	964	37	26,05
6ème	180	6	30,00
5ème	178	6	29,67
4ème	174	6	29,00
3ème	180	6	30,00
s/t collège	712	24	29,67
2nde	233	8	29,13
1ERES GENERALES	186	6	31,00
1STMG	45	2	22,50
TERM GENERALES	179	6	29,83
TSTMG	31	1	31,00
s/t lycée	674	23	29,30
total secondaire	1386	47	29,49
Total général	2350	84	27,98

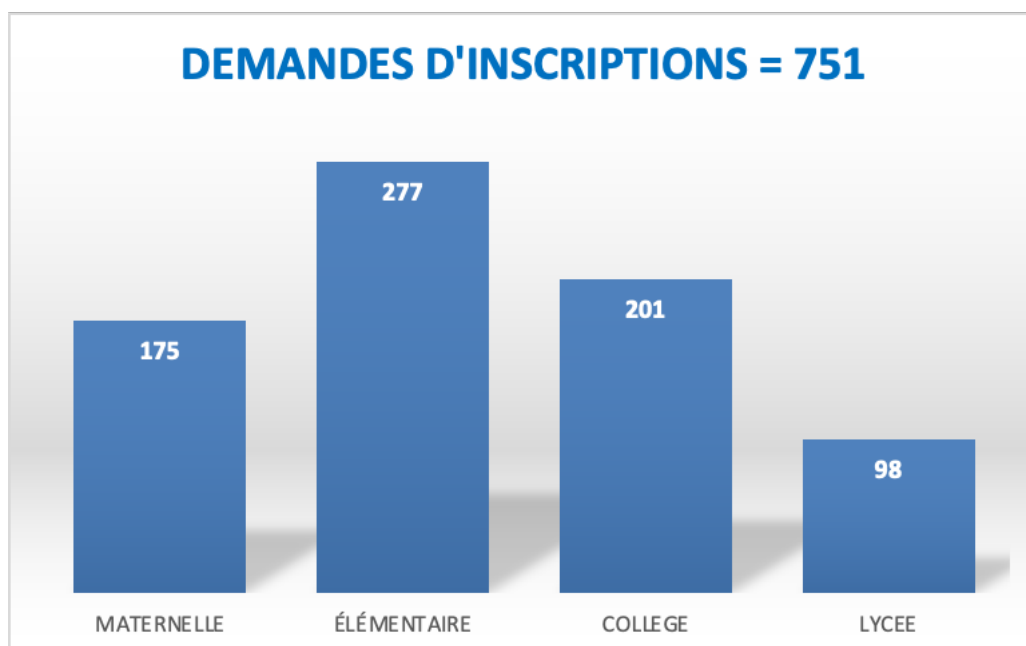
NOUVEAUX INSCRITS 2023 = 364



RÉPARTITION NOUVEAUX INSCRITS 2023



DEMANDES D'INSCRIPTIONS = 751



Effectifs personnels non-enseignants	Détachés Encadrement	Détachés Enseignement	Total Détachés	PDL sans détachement	EMAD	TOTAL
direction + CPE	5	1	6	1		7
personnel administratif, vie scolaire et de santé	0	0	0	21		21
personnel de service (laboratoires...)	0	0	0	14		14
asem			0	8		8
surveillants	0	0	0	8		8
total non enseignants (1)	5	1	6	52	0	58
Effectifs personnels enseignants	Détachés Formation	Détachés Enseignement	Total Détachés	PDL sans détachement	EMAD	TOTAL
1er degré	1	16	17	24	9	50
2ème degré	0	34	34	65	11	110
documentaliste	0	1	1	1		2
autres	0	0	0	0		0
total enseignants (2)	1	51	52	90	20	162
Effectif personnel total (1+2)	6	52	58	142	20	220

Bilan choix des enseignements de spécialité :

SPÉCIALITÉS 1ERES

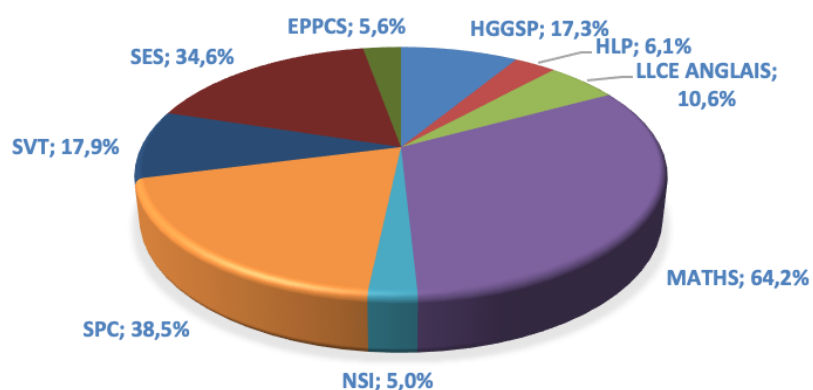
HGGSP	23,1%	43
HLP	8,6%	16
LLCE ANGLAIS	16,1%	30
MATHS	74,7%	139
NSI	23,7%	44
SPC	59,1%	110
SVT	44,1%	82
SES	42,5%	79
EPPCS	8,1%	15



SPÉCIALITÉS TERM

HGGSP	17,3%	31
HLP	6,1%	11
LLCE ANGLAIS	10,6%	19
MATHS	64,2%	115
NSI	5,0%	9
SPC	38,5%	69
SVT	17,9%	32
SES	34,6%	62
EPPCS	5,6%	10

SPÉCIALITÉS TERMINALES 2023-2024



Un peu plus d'élèves choisissent des enseignements de spécialité dans le domaine des sciences humaines

Les résultats aux examens montrent que les choix sont globalement pertinents

Matière épreuve	MAROC	LVH	ECART
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	12,19	11,08	-1,11
Humanités, littérature et philosophie	13,52	11,22	-2,3
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales Anglais MC global	15,29	17,75	2,46
Mathématiques	15,58	14,78	-0,8
Numérique et sciences informatiques global	16,97	18,4	1,43
Physique-Chimie global	13,93	13,16	-0,77
Sciences de la vie et de la terre global	13,62	13,59	-0,03
Sciences économiques et sociales	12,4	11,96	-0,44
EPPCS	10,67	10,67	0

PHILOSOPHIE	11,58	11,65	0,07
GRAND ORAL	14,33	15,81	1,48

FRANÇAIS ECRIT	11,88	12,03	0,15
FRANÇAIS ORAL	14,2	14,04	-0,16

Bilan Parcoursup et orientation postbac :

Cf. document joint qui est projeté et commenté en séance

A noter une évolution sensible concernant les poursuites d'études au Maroc qui sont en hausse assez nette (+10%) et une légère baisse du pourcentage d'élèves poursuivant leurs études en France (-3 %)

Plan harcèlement :

Cette rentrée a également été marquée par le plan d'action mené par le ministère de l'éducation nationale française pour la lutte contre le harcèlement

Consciente de cet enjeu majeur, l'AEFE a renforcé son action en cette rentrée 2023 et a présenté son nouveau dispositif aux établissements.

Ainsi, l'AEFE s'est dotée **d'un plan d'action « climat scolaire »** dont l'objectif cette année est le déploiement du programme PHARe. Elle consolide son réseau de 32 formateurs « climat scolaire » à l'étranger, formateurs dont la mission est d'accompagner les établissements dans la mesure du climat scolaire, la prévention des violences et du harcèlement, et la prise en charge des situations de harcèlement. L'AEFE met en place un dispositif de remontée d'événements équivalent au dispositif « fait établissement » de l'Éducation nationale, et renforce les protocoles pour faire face aux violences à caractère sexuel.

Elle a aussi lancé le recrutement d'un conseiller technique établissements et vie scolaire qui aura vocation en cas de crise à accompagner les établissements au plus près, sur le terrain.

Le bien-être et la santé des élèves, le respect de leur dignité et de leurs différences, leur sûreté, sont des valeurs au cœur du projet éducatif des écoles françaises à l'étranger et inscrit dans le projet d'établissement du lycée Victor Hugo.

Lors du conseil d'école du 14 novembre il vous a été présenté les grandes lignes du dispositif qui se met petit à petit en place

Au niveau du secondaire, les techniques de la méthode PIKAS ou « Préoccupation partagée » seront aussi utilisées notamment dans le début du collège et pour les cas de harcèlement mineurs

Dès la fin de l'année dernière les équipes, notamment sous la conduite de madame Nauma ANOUAR, CPE, avaient commencé à réfléchir à un plan d'action. Malgré le congé longue durée de notre collègue, les actions se mettent en place sous la conduite du proviseur adjoint et de deux enseignantes que je remercie vivement mesdames ALBERT et CECCARELLI



PLAN LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

-) Mise en place de séances de sensibilisation selon les niveaux à l'aide des documents de ministère de l'éducation nationale française et dans le cadre des heures de vie de classe.
Une première séance à minima sera faite avant les vacances de fin d'année
 -) Pour toutes les classes : présentation de l'affiche support par les professeurs principaux et diffusion de l'adresse mail permettant de signaler les cas : prevention@citescolairehugorenoir.org.
 -) Intervention des élèves de lycée dans les classes pour témoignages plutôt sur les classes de 6^{ème} et 5^{ème}
 -) Intervention psychologue avec les 6èmes : ateliers par groupes de 10
- En projet :
-) Intervention de la gendarmerie royale ou avocats pour des rappels à la loi
 -) Actions autour du 6 février 2024 : Safer Internet Day
 -) Informations de parents par niveau en salle polyvalente
 -) Intervenants divers
 -) Concours Non au harcèlement

Programmation des actions par niveau de classe

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Séances disponibles sur le classroom	<p><u>Séance 1</u> : campagne publicitaire MEN 2022-2023 + débat</p> <p><u>Séance 2</u> : enseigner l'empathie</p> <p><u>Séance 3</u> : création d'une charte de classe collaborative.</p>	<p><u>Séance 1</u> : campagne publicitaire MEN 2022-2023 + débat</p> <p><u>Facultatif, séance 2</u> : enseigner l'empathie</p>	<p><u>Séance 1</u> : campagne publicitaire MEN 2022-2023 + débat</p> <p><u>Séance 2</u> : enseigner l'empathie (2h)</p>	<p><u>Séance 1</u> : campagne publicitaire MEN 2022-2023 + débat</p> <p><u>Séance 2</u> : enseigner l'empathie (2h)</p>
Autres actions éducatives	<p>Intervention de Mme HAMDAOUA, psychologue, en ateliers</p> <p>Créneau de deux heures en classe entière en salle polyvalente, découpage en trois sous-groupes de 10 élèves qui tournent sur des ateliers (janvier février) Puis une intervention de 1h par classe.</p>	<p>Théâtre forum avec les élèves de l'option théâtre de 1^{ère} : les séances seront mises en place par groupes de deux classes vendredi de 13h à 15h, les 15 décembre et les 12 et 19 janvier.</p> <p>Intervention des élèves du lycée dans les classes pour sensibiliser à la question des faux comptes instagram. Appui sur le CVL. (élèves ambassadeurs ?)</p>	<p>Intervention de la gendarmerie royale ?</p>	

Pour toutes les classes : présentation de l'affiche support par les professeurs principaux et diffusion de l'adresse mail : prevention@citescolairehugorenoir.org.

Intervention des élèves de lycée dans les classes pour témoignage. Quel(s) niveau(x) ? Plutôt sur les petites classes.

Nécessité de dénoncer les faux comptes instagram qui diffusent des fausses informations. Fabrication de fakes : peut aller jusqu'au conseil de discipline.

Intervention de la gendarmerie royale ? Quel niveau si faisable ? Plutôt 4^{ème}.

6 février 2024 : safer internet day. Mise en place de projets par l'équipe pilote.

Perspectives :

Le développement de l'établissement va être freiné dans l'attente de la rénovation du bâtiment de langues de l'IF Marrakech ce qui est bien dommage quand on constate la demande d'inscriptions importante sur certains niveaux. À la rentrée 2024 il n'y aura pas de nouvelles ouvertures de divisions

-) ouverture de l'enseignement facultatif LCE (langues et cultures européennes) en 5^{ème}
-) réflexion pour la création de la section internationale anglaise au collège ayant vocation à se transformer en BFI
-) Ouverture d'une section sportive golf au collège à la rentrée prochaine. AVIS FAVORABLE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au niveau immobilier, les priorités sont les suivantes :

-) circulations dans l'établissement : création de cheminement viabilisés vers la restauration, le gymnase, la piscine etc.
-) tiers lieu apprenant dans les anciens locaux de la direction
-) signalétique

7. Projet d'évaluation – cycle terminal (pour information)

La part croissante du contrôle continu au baccalauréat a incité le ministre de l'éducation nationale à demander aux établissements de mener une réflexion sur l'évaluation au cycle terminal.

Depuis la session 2022 du baccalauréat, pour les candidats scolaires, les enseignements des classes de première et de terminale font l'objet, soit d'épreuves terminales à hauteur de 60%, soit d'évaluations par contrôle continu à hauteur de 40%. Un même enseignement ne peut être évalué de deux manières différentes : il relève soit d'une épreuve terminale, soit du contrôle continu. Cette évolution consacre l'achèvement de la réforme du baccalauréat, qui avait trois objectifs : simplification de l'examen du baccalauréat, valorisation du travail de l'élève en continu sur l'ensemble de l'année scolaire et maintien du niveau d'exigence.

L'évaluation des élèves en contrôle continu implique, pour respecter le principe d'équité des élèves dans l'information sur les modalités de cette évaluation, de mettre en place un projet d'évaluation. Inscrit dans le cadre national réglementaire et pédagogique, ce projet d'évaluation permet de garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des candidats au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup. Il participe du dialogue avec les familles.

Perspectives :

Le développement de l'établissement va être freiné dans l'attente de la rénovation du bâtiment de langues de l'IF Marrakech ce qui est bien dommage quand on constate la demande d'inscriptions importante sur certains niveaux. À la rentrée 2024 il n'y aura pas de nouvelles ouvertures de divisions

-) ouverture de l'enseignement facultatif LCE (langues et cultures européennes) en 5^{ème}
-) réflexion pour la création de la section internationale anglaise au collège ayant vocation à se transformer en BFI
-) possible ouverture d'une section sportive golf au collège à la rentrée prochaine

Au niveau immobilier, les priorités sont les suivantes :

-) circulations dans l'établissement : création de cheminements viabilisés vers la restauration, le gymnase, la piscine etc.
-) tiers lieu apprenant dans les anciens locaux de la direction
-) signalétique

7. Projet d'évaluation – cycle terminal (pour information)

La part croissante du contrôle continu au baccalauréat a incité le ministre de l'éducation nationale à demander aux établissements de mener une réflexion sur l'évaluation au cycle terminal.

Depuis la session 2022 du baccalauréat, pour les candidats scolaires, les enseignements des classes de première et de terminale font l'objet, soit d'épreuves terminales à hauteur de 60%, soit d'évaluations par contrôle continu à hauteur de 40%. Un même enseignement ne peut être évalué de deux manières différentes : il relève soit d'une épreuve terminale, soit du contrôle continu. Cette évolution consacre l'achèvement de la réforme du baccalauréat, qui avait trois objectifs : simplification de l'examen du baccalauréat, valorisation du travail de l'élève en continu sur l'ensemble de l'année scolaire et maintien du niveau d'exigence.

L'évaluation des élèves en contrôle continu implique, pour respecter le principe d'équité des élèves dans l'information sur les modalités de cette évaluation, de mettre en place un projet d'évaluation. Inscrit dans le cadre national réglementaire et pédagogique, ce projet d'évaluation permet de garantir la valeur du diplôme, l'égalité de traitement des candidats au regard de l'examen du baccalauréat et de la procédure Parcoursup. Il participe du dialogue avec les familles.

Le projet présenté ce soir reprend dans ses grandes lignes le projet validé en conseil d'établissement en novembre 2021 et 2022. Le calendrier des évaluations par contre a bien entendu été revu. Il a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation et a été validé en conseil pédagogique le 19 octobre dernier

Il expose :

- Des principes généraux
- Les différents types d'évaluation et leurs objectifs
- La fréquence et le calendrier des épreuves communes
- L'harmonisation des évaluations
- La communication aux élèves et aux familles
- Le traitement des absences et des fraudes

Une représentante des élèves soulève quelques points de calendrier

Calendrier des examens :

DATES	MATIÈRES - SPÉCIALITÉS	HORAIRES
LUNDI 3 JUIN 2024	FRANÇAIS	8H-12H
MARDI 4 JUIN 2024	PHILOSOPHIE	8H-12H
MERCREDI 5 JUIN 2024	EPPCS	8H-11H30
	HGGSP	8H-12H
	HLP	8H-12H
	MATHÉMATIQUES	8H-12H
	PHYSIQUE-CHIMIE	8H-11H30
	SES	8H-12H
	NSI	8H-11H30
	SVT	8H-11H30
	MANAGEMENT - STMG	8H-11H30
JEUDI 6 JUIN 2024	EPPCS	8H-11H30
	HGGSP	8H-12H
	HLP	8H-12H
	MATHÉMATIQUES	8H-12H
	PHYSIQUE-CHIMIE	8H-11H30
	SES	8H-12H
	NSI	8H-11H30
	SVT	8H-11H30
	LLCE	8H-11H30
		DROIT ET ÉCONOMIE - STMG

- BACCALAURÉAT GENERAL :

□ Grand Oral : du lundi 24 juin au mercredi 3 juillet 2024

- ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS (E.A.F) :

□ Oraux : du lundi 24 juin au vendredi 5 juillet 2024

- BREVET DES COLLÈGES : Épreuves écrites : lundi 1^{er} et mardi 2 juillet 2024

Une représentante des élèves interroge pour savoir si des préparations aux ECE seront mises en place. Réponse est faite que ces ateliers de préparation existent depuis plusieurs années déjà

8. BR2 2023 (pour avis)

Le BR2 est présenté conjointement par M. Faure et M. Letrou.

Il est rappelé que ce budget rectificatif a pour objet principal la révision du budget prévisionnel afin de se rapprocher (en dépenses et en recettes) de son exécution.

Il est précisé que ce BR2 sera soumis au conseil d'administration de l'AEFE le 28 novembre 2023.

Les modifications liées à ce budget rectificatif sont expliquées et détaillées en insistant sur la nécessité de limiter l'impact sur la trésorerie de l'établissement.

L'ajustement principal de ce budget rectificatif concerne les dépenses associées à la masse salariale.

Des explications sont apportées afin de bien comprendre l'évolution de la trésorerie en tenant compte du résultat budgétaire mais également de l'impact marquant des flux financiers.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Budget Rectificatif n°2 année 2023

LYCÉE FRANÇAIS VICTOR HUGO MARRAKECH



Lycée français
Victor Hugo
Marrakech





BR2 2023

Calendrier du fonctionnement budgétaire:

- Au 01 janvier mise en exécution du budget initial. Il s'agit d'un acte de prévision
- Budget rectificatif n°1 (courant avril)
- Budget rectificatif n° 2 (courant septembre)
- Au 31 décembre clôture budgétaire et réalisation du compte financier

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Rappels réglementaires

- ❖ **Contraintes calendaires pour la préparation du BR2 (Transmis à l'agence avant le 19 septembre 2023)**
- ❖ **Le BR2 de l'établissement s'insère dans celui de l'agence (CA du 23 novembre 2023)**
- ❖ **Il doit permettre d'ajuster le budget en dépenses et en recettes**
- ❖ **Il s'inscrit dans la continuité du Budget initial, du Budget Récapitulatif n°1 et permet d'ajuster le projet initial**



BR2 2023

Rappels

Rappel du budget initial 2023 et du BR1 avant BR2:

- Prévisions budgétaires des dépenses :

Dépenses			
	BI 2023	variation en DHS BR1/BI	BR1
Personnel	46 550 000,00	4 450 000,00	51 000 000,00
Fonctionnement	17 185 000,00	-20 000,00	17 165 000,00
Investissement	11 150 000,00	1 900 000,00	13 050 000,00
Total	74 885 000,00	6 330 000,00	81 215 000,00



BR2 2023

Rappels

Rappel du budget initial 2023 et du BR1 avant BR2:

- Prévisions budgétaires des recettes :

Recettes			
	BI 2023	variation en DHS BR1/BI	BR1
Droits de scolarité	100 000 000,00	2 500 000,00	102 500 000,00
Subventions	0,00	0,00	0,00
Autres recettes	609 600,00	280 000,00	889 600,00
Total des recettes	100 609 600,00	2 780 000,00	103 389 600,00



Evolution des recettes du BR2

- Les recettes envisagées restent relativement stables.
- Evolution BR2: + 150 000 dirhams de participation des familles aux séjours
- Total des recettes après BR2: 103 539 600 dirhams



Evolution des dépenses du BR2

➤ Service Personnel:

- Prévisionnel au BR1 2023: 51 000 000 dirhams
- Evolution programmée: + 1 500 000 dirhams

➤ Total BR2: 52 500 000 dirhams

➤ Les raisons:

- ❖ Augmentation du point d'indice votée en dialogue social (+2.5%)
- ❖ Augmentation du plafond d'emploi (passage de 114 à 122 ETPT)
- ❖ Prise en compte des charges 2022 à régler sur 2023(2 938 063 dirhams)



Evolution des dépenses du BR2

Service Fonctionnement:

- BR1= 17 165 000 dirhams
- Objectif: limiter les dépenses de fonctionnement, sans perdre de vue les besoins, pour compenser la hausse du service « Personnel »
- Variation BR2= - 950 000 dirhams
- Bilan : BR2= 12 215 000 dirhams



Evolution des dépenses du BR2

Service Investissement:

- BR1= 13 050 000
- Objectif: limiter les dépenses d'investissement, sans perdre de vue les besoins, pour compenser la hausse du service « Personnel »
- BR2= -400 000 dirhams
- Bilan: 12 650 000 dirhams



Bilan du BR2 en recettes et en dépenses

Evolution annuelle des enveloppes par nature

Dépenses						
	BI 2023	variation en DHS BR1/BI	BR1	Variation en DHS BR2/BR1	BR2	Variation BR2/BI
Personnel	46 550 000,00	4 450 000,00	51 000 000,00	1 500 000,00	52 500 000,00	12,78%
Fonctionnement	17 185 000,00	-20 000,00	17 165 000,00	-950 000,00	16 215 000,00	-5,64%
Investissement	11 150 000,00	1 900 000,00	13 050 000,00	-400 000,00	12 650 000,00	13,45%
Total	74 885 000,00	6 330 000,00	81 215 000,00	150 000,00	81 365 000,00	8,65%

Recettes						
	BI 2023	variation en DHS BR1/BI	BR1	Variation en DHS BR2/BR1	BR2	Variation BR2/BI
Droits de scolarité	100 000 000,00	2 500 000,00	102 500 000,00	0,00	102 500 000,00	2,50%
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Autres recettes	609 600,00	280 000,00	889 600,00	150 000,00	1 039 600,00	70,54%
Total des recettes	100 609 600,00	2 780 000,00	103 389 600,00	150 000,00	103 539 600,00	2,91%



BR2 Flux non budgétaires

- Les flux non budgétaires concernent les mouvements de trésorerie entre l'établissement, les autres EGD du Maroc et les services centraux de l'AEFE
- Ils sont de 2 types: les encaissements et les décaissements
- Encaissements au BR2 (subventions, aide à la scolarité,...) = 8 442 675 dirhams
- Décaissements au BR2 (reversement inter EGD, et services centraux AEFE) = 46 642 077 dirhams
- Soit un flux de trésorerie de 38 199 402 dirhams



Impact du BR2 sur les indicateurs financiers

- Fonds de roulement: 69 398 052 dirhams
- Trésorerie: 6 808 172 dirhams (- 1 659 317 dirhams par rapport au BR1 et – 16 024 802 dirhams par rapport au COFI 2022)
- Néanmoins, 8 500 000 dhs de PRR2022, 3 millions de dirhams de retenue de garantie du projet de rénovation, 2 938 063 dhs de dépenses 2022 au service « personnel » et environ 1 700 000 de flux AEFÉ en plus par rapport au BR1)



En résumé

Le Budget Rectificatif n°2 doit permettre:

- D'ajuster la situation en fonction des besoins et des contraintes (variation du point d'indice, postes supplémentaires, séjours,...)
- De solder une partie des charges de l'opération SPSI de 2015 (dernières factures + remboursement d'une partie des retenues de garantie)
- De limiter l'impact des dépenses budgétaires sur la trésorerie tout en tenant compte des besoins de l'établissement

9. BI 2024 (pour avis)

Le budget est présenté conjointement par M. Faure et M. Letrou.

Les enjeux et les contraintes retenus pour élaborer ce nouveau budget sont exposés :

- Contexte inflationniste
- Prévission de recettes en hausse
- un accroissement de la masse salariale
- une stratégie de modernisation à poursuivre
- une consolidation de l'offre pédagogique
- la nécessité de reconstruire une trésorerie solide

M. Faure rappelle la stratégie mise en place depuis 3 ans concernant l'augmentation des frais de scolarité. Il rappelle que ces hausses visent à limiter l'impact de l'inflation et des hausses salariales sur les autres dépenses de l'établissement (besoins pédagogiques et de modernisation des bâtiments).

M. Letrou explique que la construction du budget 2024 doit permettre dans d'avoir un pilotage budgétaire affiné. L'objectif étant de gérer et optimiser au mieux les dépenses.

La diminution des ouvertures de crédits en dépenses de fonctionnement est principalement liée à des baisses espérées dans les prestations de service (nouvelle organisation et nouveaux contrats).

Il est rappelé que ce budget sera bien entendu modifié par les budgets rectificatifs si nécessaire. Néanmoins, l'enjeu de maîtriser la trésorerie reste une composante essentielle. Les remboursements antérieurs effectués sur 2023 (retenue de garantie des entreprises, reversement AEFE, ...) augurent cependant d'un avenir plus serein.

L'année budgétaire 2024 reste une année charnière pour l'établissement.

Un représentant des personnels SNES demande un retour sur les panneaux photovoltaïques. Réponse est faite que le projet demeure mais que l'investissement de départ est très important et que l'amortissement à 5 ou 10 ans est discutable. Cependant cela reste une priorité de l'établissement dès que sa capacité d'investir sera rétablie

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

BUDGET INITIAL 2024

LYCÉE FRANÇAIS VICTOR HUGO
MARRAKECH





Budget 2024

Calendrier du fonctionnement budgétaire:

- Au 01 janvier mise en exécution du budget initial. Il s'agit d'un acte de prévision
- Budget rectificatif n°1 (courant avril)
- Budget rectificatif n°2 (courant septembre)
- Au 31 décembre, clôture budgétaire et réalisation du compte financier



Rappels réglementaires

- ❑ Contraintes calendaires pour la préparation du BI (avant le 28 juin 2023)
- ❑ Le BI de l'établissement s'insère dans celui de l'agence (conseil d'administration du 23 novembre 2023)
- ❑ Le BI est construit pour l'année civile
- ❑ Il retrace les stratégies pédagogiques et financières de l'établissement
- ❑ Il se doit d'être sincère



BI 2024: le contexte

- ❖ Le budget 2024 est sous l'accent du:
 - **Contexte économique mondiale fragilisé:**
 - inflation sur 2023 de + 8,4% (à ce jour) à prendre en considération
 - **Contexte propre au LVH:**
 - des prévisions de recettes en hausse
 - un accroissement de la masse salariale
 - une stratégie de modernisation à poursuivre
 - une consolidation de l'offre pédagogique
 - la nécessité de reconstruire une trésorerie solide



BI 2024: Architecture du budget

Le budget s'articule en 2 axes:

❖ les recettes:

- Recettes propres (DPI / Frais de scolarité / Voyages scolaires,...)
- Les subventions éventuelles

❖ les dépenses

- Service Personnel
- Service Fonctionnement
- Service Investissement (achats de matériel, travaux d'amélioration du bâti,...)
- Les reversements (opérations non budgétaires)



BI 2024: les Ressources

La construction du budget 2024 s'entend selon les éléments suivants:

- ❑ Base de 2330 élèves
- ❑ DPI de 25 000 Dirhams depuis septembre 2023
- ❑ Augmentation des frais de scolarité d'une moyenne de 4,54%

NIVEAUX	2023-2024	ECART		2024-2025	ECART	AUGMENTATION	%
MATERNELLE							
FRANÇAIS	38200			39500		1300	3,40%
AUTRES	47700	24,87%		49000	24,05%	1300	2,73%
ÉLÉMENTAIRE		-6,54%			-3,54%		
FRANÇAIS	35700			38100		2400	6,72%
AUTRES	44200	23,81%		46800	22,83%	2600	5,88%
COLLÈGE		7,84%			6,56%		
FRANÇAIS	38500			40600		2100	5,45%
AUTRES	47900	24,42%		50200	23,65%	2300	4,80%
LYCÉE		8,05%			6,65%		
FRANÇAIS	41600			43300		1700	4,09%
AUTRES	53000	27,40%		54700	26,33%	1700	3,21%
						1925	4,54%



BI 2024 les recettes

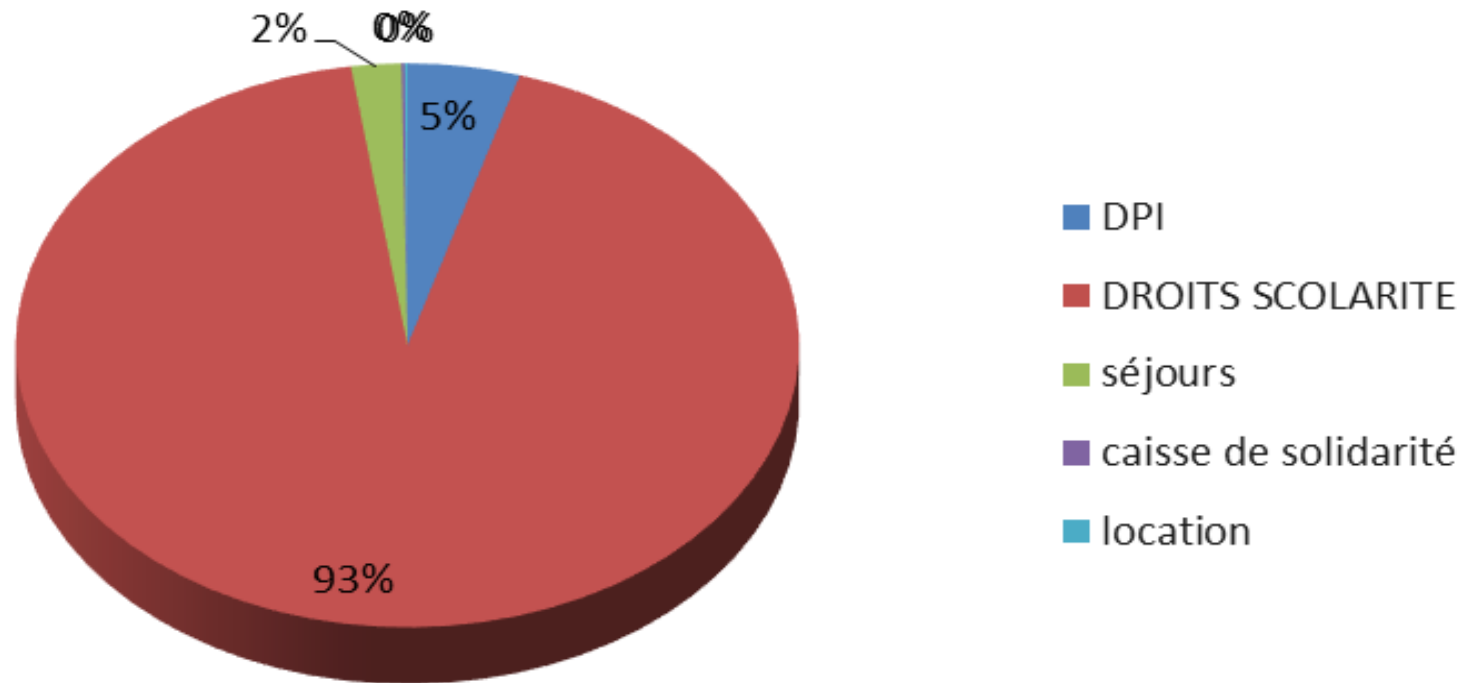
Répartition des recettes prévisionnelles du budget 2024:

- Droits de scolarité: 100 445 926 dirhams
- Droits de première inscription: 5 000 000 Dirhams
- Projets et séjours : 2 230 000 Dirhams
- Location: 120 000 Dirhams
- Caisse de solidarité : 150 000 Dirhams
- Total des recettes : 107 945 926 Dirhams



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

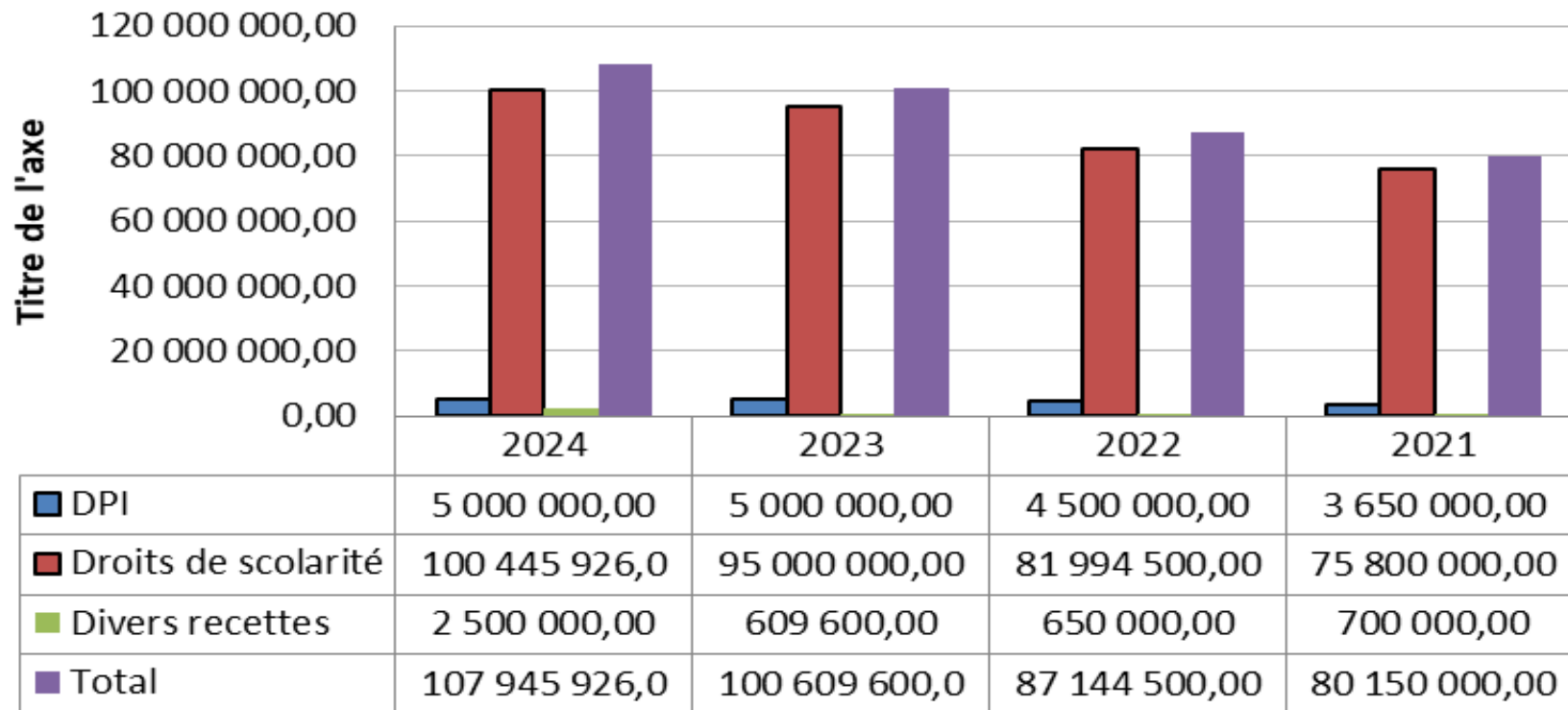
Recettes prévisionnelles 2024





BI 2024: les recettes

Evolution des recettes





BI 2024: les dépenses

Les dépenses sont réparties par nature entre:

- ❑ Le service Personnel
- ❑ Le service Fonctionnement
- ❑ Le service Investissement



BI 2024: les dépenses du service « Personnel »

- Comptabilise le paiement des salaires
- Comptabilise les charges liées aux salaires
- Dépenses 2024: 53 200 000 dirhams



BI 2024: les dépenses service « fonctionnement »

- Comptabilise les dépenses qui permettent le fonctionnement quotidien de l'établissement (viabilisation, prestataires, besoins pédagogiques, besoins administratifs, besoins matériels,...)
- Excepté les achats d'investissement qui sont >500€ HT
- Dépenses de fonctionnement BI 2024:
16 275 000 dirhams



BI 2024: les dépenses service

« fonctionnement »

EDU12 ACCUEIL DES ELEVES				2023	2024
585B18GR	FONC	EDU124	infirmierie	100 000,00	80 000,00
EDU13 PILOTAGE PEDAGOGIQUE					
585B17	FONC	EDU131	Dépenses d'enseignement primaire	1 300 000,00	350 000,00
585B18GR	FONC	EDU131	Dépenses d'enseignement secondaire		400 000,00
585B17	FONC	EDU131	dépenses Médiathèque		50 000,00
585B18GR	FONC	EDU131	dépenses CDI		80 000,00
585B17	FONC	EDU132	Voyages scolaires primaire	340 000,00	990 000,00
585B18GR	FONC	EDU132	Voyages scolaires secondaire		1 240 000,00
585B17	FONC	EDU133	Dépenses sur actions et projets primaire	800 000,00	500 000,00
585B18GR	FONC	EDU133	Dépenses sur actions et projets secondaire		800 000,00
RES2 ACCOMPAGNER ET FAIRE VIVRE LE RESEAU					
585B18GR	FONC	RES213	Caisse de solidarité	125 000,00	150 000,00
585B18GR	FONC	RES261	Promotion et communication	500 000,00	400 000,00
SUP3 Modernisation (support et immobilier)					
585B18GR	FONC	SUP321	Travaux et entretien du parc immobilier	350 000,00	100 000,00
585B18GR	FONC	SUP324	Loyers et charges	200 000,00	100 000,00
585B18GR	FONC	SUP325	Viabilisation et fluides	1 600 000,00	1 600 000,00
585B18GR	FONC	SUP326	Entretien mobilier et prestations externes	7 500 000,00	5 500 000,00
585B18GR	FONC	SUP327	Etudes et recherches	20 000,00	10 000,00
585B18GR	FONC	SUP331	Equipement et fournitures administratives	900 000,00	750 000,00
585B18GR	FONC	SUP332	Frais de gestion courante	300 000,00	750 000,00
585B18GR	FONC	SUP333	Logistique	100 000,00	50 000,00
585B18GR	FONC	SUP334	Déplacements et missions	50 000,00	50 000,00
585B18GR	FONC	SUP341	Fournitures et matériels informatique	130 000,00	45 000,00
585B18GR	FONC	SUP342	Logiciels, brevets et licences	150 000,00	90 000,00
585B18GR	FONC	SUP343	Projet et développement	550 000,00	50 000,00
585B18GR	FONC	SUP344	Maintenance et hébergement informatique	0,00	80 000,00
585B18GR	FONC	SUP352	Impôts et taxes	50 000,00	10 000,00
585B18GR	FONC	SUP353	Charges exceptionnelles et financières	80 000,00	40 000,00
585B18GR	FONC	SUP362	Equipement et matériels de sécurité	40 000,00	10 000,00
585B18GR	FONC	SUP363	Entretien et prestation de sécurité	2 000 000,00	2 000 000,00
Total				17 185 000,00	16 275 000,00



BI 2024: les dépenses service « Investissement »

- Comptabilise les achats supérieurs à 500 euros HT
- Comptabilise les dépenses d'amélioration des installations (travaux, rénovation de matériel,...)
- Comptabilise les dépenses liées aux opérations immobilières
- **Dépenses prévisionnelles d'investissement 2024:
5 940 000 dirhams**



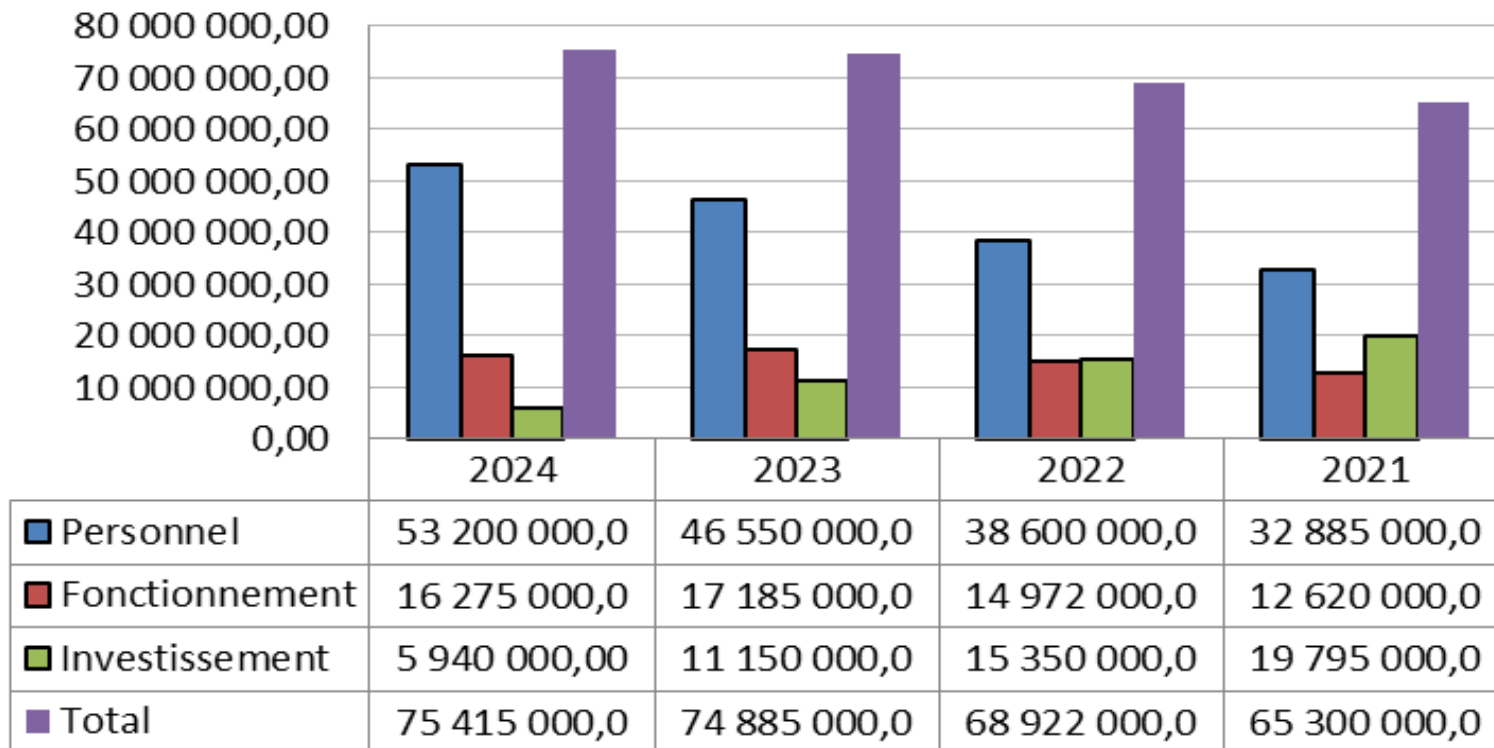
BI 2024: les dépenses service « Investissement »

EDU1 EXCELLENCE EDUCATIVE				2023	2024
585B18GR	INV	EDU121	Restauration des élèves	0,00	50 000,00
585B18GR	INV	EDU131	Depenses d'enseignement	200 000,00	100 000,00
MODERNISATION (SUPPORT ET IMMOBILIER)					
585B18GR	INV	SUP321	Travaux et entretien du parc immobilier	6 000 000,00	4 000 000,00
585B18GR	INV	SUP321 OP	Travaux et entretien du parc immobilier	3 000 000,00	500 000,00
585B18GR	INV	SUP323	Aménagement immobilier	1 000 000,00	300 000,00
585B18GR	INV	SUP327	Etudes et recherches	50 000,00	20 000,00
585B18GR	INV	SUP331	Equipement et fournitures administratives	0,00	50 000,00
585B18GR	INV	SUP333	Logistique	0,00	100 000,00
585B18GR	INV	SUP341	Fournitures et matériels informatique	900 000,00	700 000,00
585B18GR	INV	SUP361	Travaux sécurisation du parc immobilier	0,00	100 000,00
585B18GR	INV	SUP362	Equipement et matériels de sécurité	0,00	20 000,00
Total				11 150 000,00	5 940 000,00



BI 2024: les dépenses service « Investissement

Evolution des dépenses





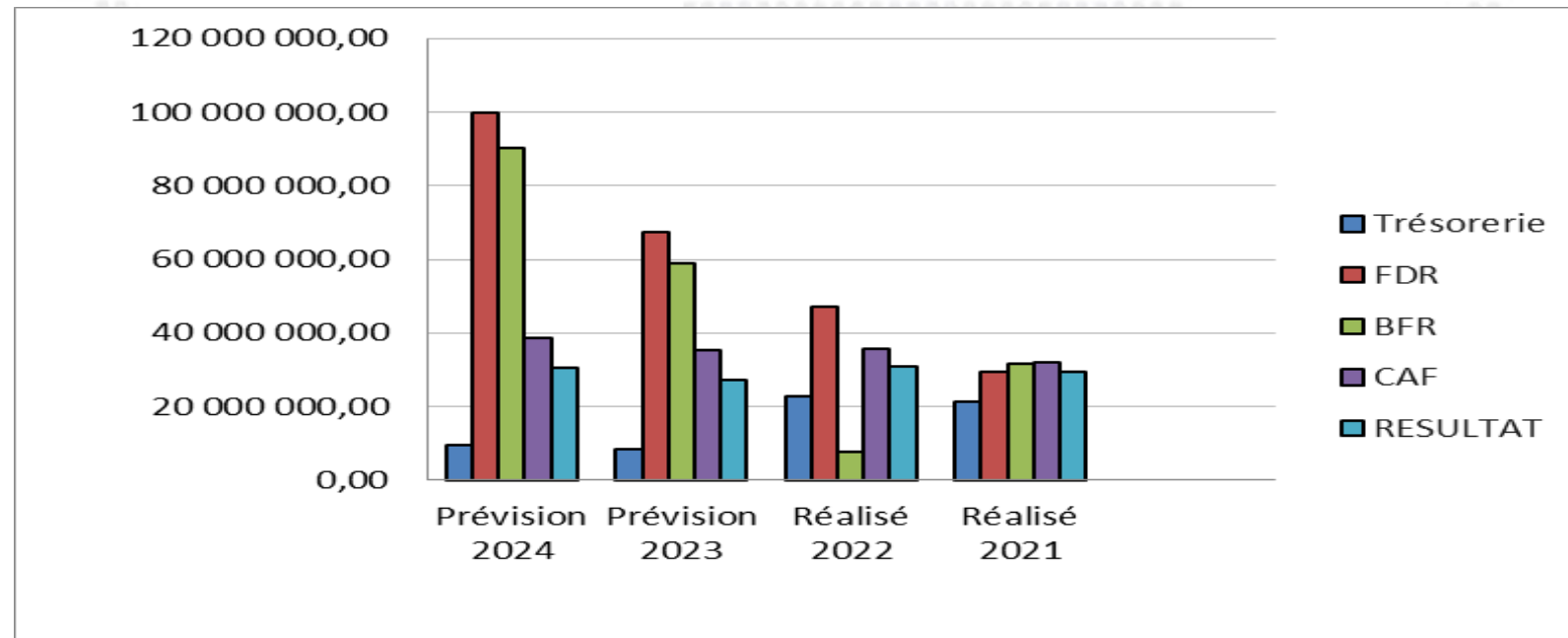
BI 2024: bilan budgétaire

Evolution de la situation budgétaire				
	2024	2023	2022	2021
Recettes	107 945 926,00	100 609 600,00	87 144 500,00	80 150 000,00
Dépenses	75 415 000,00	74 885 000,00	68 922 000,00	65 300 000,00
Différences	32 530 926,00	25 724 600,00	18 222 500,00	14 850 000,00



BI 2024: Projection de la situation comptable

	Prévision 2024	Prévision 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Trésorerie	9 530 102,00	8 467 489,00	22 832 974,00	21 104 039,00
FDR	99 928 978,00	67 398 052,00	47 223 452,00	29 380 132,00
BFR	90 398 876,00	58 930 563,00	7 503 982,43	31 594 304,00
CAF	38 470 926,00	35 224 600,00	35 828 355,55	31 920 861,64
RESULTAT	30 470 926,00	27 224 600,00	31 039 238,71	29 373 326,76





BI 2024: Bilan budgétaire

- ❑ Des recettes qui évoluent +7.3%
- ❑ Des effectifs stables envisagés à la rentrée de septembre 2024
- ❑ Une masse salariale en augmentation
- ❑ Des dépenses de « Fonctionnement » et « d'Investissement » en diminution
- ❑ Des dépenses d'investissement encore suspendues aux opérations de décaissement de la phase de rénovation achevée
- ❑ Des mouvements de trésorerie tributaires des reversements inter EGD et réseau



BI 2024: En résumé...

L'exercice 2024 doit permettre :

- ❑ De poursuivre le travail d'optimisation des dépenses et de prioriser celles-ci
- ❑ De finaliser le paiement des dernières opérations liées à la restructuration
- ❑ D'envisager de reconstruire une trésorerie appauvrie
- ❑ De se projeter sur la suite des projets de rénovation

10. Projets tardifs de voyages (pour avis)

Le projet de sortie « golf » est présenté aux membres du conseil d'établissement. Une participation des familles de 500 dirhams est demandée aux familles. Cette participation doit permettre une prise en charge partielle des dépenses de transport.

M. Faure fait également part aux membres du conseil d'établissement d'un voyage en Turquie dans le cadre de la MUN. Les frais de ce séjour sont directement pris en charge par les familles

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

11. Modifications horaires du secondaire – période du 11 mars au 12 avril 2024 (pour avis)

HORAIRES HABITUELS	PERIODE 11/03 AU 13/04/2024	OUVERTURE PORTAILS
8h-8h55	8h-8h50	7h40-7h55
9h-9h55	8h55-9h45	8h45-8h55
Récréation : 9h55-10h10	9h45-10h	9h45-10h
10h10-11h05	10h-10h50	
11h10-12h05	10h55-11h45	10h45-10h55
Pause méridienne : 12h05-13h55	11h45-13h30	
13h-13h55	12h40-13h30	12h30-12h40
Cours de 13h30	Début des cours 13h00	
14h-14h55	13h30-14h20	13h20-13h30
15h-15h55	14h25-15h15	14h15-14h25
Récréation : 15h55-16h10	15h15-15h25	15h15-15h25
16h10-17h05	15h25-16h15	
17h10-18h05	16h15-17h05	16h05-16h15
		17h05-17h15

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

12. Domiciliation d'associations en lien avec l'établissement (pour avis)

19

Comme nous l'avons acté lors du conseil d'établissement du 12 novembre 2020 pour le LEO'CLUB, je vous propose, toujours à l'initiative d'élèves de terminale général de domicilier le club INTERACT JACARANDA VICTOR HUGO

Le Leo's club était parrainée par le Lions Club Marrakech Atlas et l'Interact Jacaranda le sera par le Rotary Club Majorelle Marrakech

Le Rotary est une organisation internationale à but non lucratif organisé en un réseau mondial de plus de 1,4 million de membres solidaires qui voient un monde où les gens se rassemblent et passent à l'action pour apporter un changement durable – dans le monde, dans leur communauté et en eux-mêmes. Il compte 35000 clubs regroupés dans près de 538 districts. Le district 9010 contient le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie.

Le Rotary est apolitique et areligieux

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS :

13. Questions diverses

Questions parents APEMA :

1) Serait-il possible que les lycéens aient accès aux installations sportives entre midi et 14h ; il pourrait être mis en place un système de responsabilisation si le problème est celui de la propreté et de l'entretien des lieux. Les lycéens ont besoin de pouvoir se défouler physiquement et ce moment de temps libre le permettrait.

Réponse : Les lycéens ont une pause méridienne qui est très courte (1h pour la plupart) qui doit prioritairement leur permettre de se restaurer et de se reposer. Beaucoup d'espaces sont utilisés également sur cette période par le premier degré. L'association sportive occupe également certains de ces créneaux et surtout beaucoup d'activités sportives ne peuvent se dérouler sans la présence d'un adulte. Ces restrictions étant posées il n'y a bien entendu aucune opposition à ce que les lycéens puissent avoir accès aux installations durant la pause méridienne

2) Nous constatons que certains professeurs de langues sont obligés de proposer aux lycéens des cours d'un niveau assez faible afin de s'adapter au niveau des élèves les moins bons de la classe. Cela a un impact sur les élèves qui ont un bon niveau, qui ne cessent de revoir les mêmes notions. Serait-il possible de proposer des classes de niveaux : suivant une évaluation de début d'année pour les cours de langues LVB, LVC, comme arabe et espagnol : une fois les évaluations faites, on pourrait mélanger les classes (c'est le cas pour tant d'autres matières) et proposer des cours par niveaux.

Réponse : Les enseignants proposent des enseignements qui sont conformes aux programmes de l'éducation nationale et aux progressions qui y sont inscrites. Les classes de niveau n'existent plus dans le système éducatif français depuis longtemps ayant montré leur inefficacité. En langues vivantes les enseignants travaillent par compétences langagières et il est possible de créer des groupes de compétences langagières ayant vocation à varier dans leur composition afin de créer plus de mise en activité des élèves en fonction de chacune des compétences travaillées. Cependant cette

organisation impose beaucoup de contraintes organisationnelles : alignement de toutes les classes d'un même niveau sur les heures de LVE, nombre important d'enseignants travaillant sur un même alignement, suivi des élèves et également un coût supplémentaire important car pour être efficace ce dispositif doit également alléger les groupes. Pour l'instant les enseignants n'y sont pas favorables préférant les dédoublements quand ils sont possibles.

3) Afin d'assurer une bonne préparation de nos lycéens aux études supérieures éventuelles dans le système anglo-saxon, est-il prévu de faire participer les lycéens de première et de terminale au TOEFL / IELTS ?

Réponse : Nous n'avons pas de convention avec des organismes de langues proposant des préparations au TOEFL et IELTS et surtout les services comptables de l'AEE nous interdisent de prendre en charge une partie des frais d'inscription à ces concours. Il n'y a donc aucun intérêt ni pour les élèves et parents à inscrire collectivement les élèves à ces certifications

4) Comme dans d'autres lycées français à l'étranger pour ce qui concerne la langue nationale du pays, serait-il possible de proposer des cours d'arabe pour débutants, quelle que soit la classe de l'élève ? Cela permettrait aux élèves arrivant de l'étranger de démarrer des cours d'arabe quel que soit son âge.

Réponse : La question de l'enseignement de l'arabe fait l'objet d'une réflexion d'ampleur comme en témoignent les premières assises de la langue arabe qui se sont tenues au printemps à Rabat. De nouvelles assises se tiendront cette année sans doute en Tunisie. À l'heure actuelle notre organisation est contrainte par le nombre d'enseignants mis à disposition par le ministère marocain. La question que vous soulevez qui est celle de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil pour tous les élèves est réelle et importante

5) A-t-on déjà connaissance des dates d'examens et de fin d'année pour les élèves de première et de terminale ?

Réponse : cf. plus haut

6) De nombreux parents de lycéens regrettent que des rencontres avec les enseignants ne soient pas organisées par l'établissement pour les parents des lycéens. Pourrait-on réfléchir à un format de rencontres parents / professeurs pour le lycée ? Le fait que des points de contact systématiques soient proposés facilite la rencontre. C'est moins simple si les parents doivent demander un rdv spécifique.

Réponse : Il y a une réunion collective pour toutes les classes de l'établissement puis des rencontres individuelles pour le collège et les nombreuses réunions avec les référents pour le cycle terminal afin de préparer le projet d'orientation des élèves. La question peut se poser pour les 2ndes et nous essaierons, après les avoir consultés, de proposer des rencontres individuelles au niveau seconde en novembre de l'année prochaine. Les enseignants répondent par ailleurs aux sollicitations des parents

7) Plusieurs livres proposés aux élèves sont des classiques, et repris tous les ans : Est-il possible que ces "classiques" soient achetés en nombre par le CDI afin de ne pas obliger toutes les familles à acheter tous les livres

Réponse : Ces « classiques » comme ils sont nommés sont des incontournables de la littérature ou pensée et il est donc important qu'ils soient propriété des élèves pour qu'ils puissent s'y référer

régulièrement. Se pose également la question du coût car les enseignants ayant des progressions communes cela nécessiterait un grand nombre d'ouvrages à acheter.

Questions parents UCPE :

1) Pouvez-vous nous présenter un bilan général sur le niveau scolaire des élèves par niveau ?

Réponse : Les conseils de classe du premier trimestre n'ayant pas encore eu lieu il n'est pas possible de faire un bilan précis. Depuis plusieurs années obtiennent de très bons résultats et il n'y a aucune raison que cela change. Le LVH a toujours fait en sorte d'amener le plus grand nombre d'élèves vers de voies de réussite correspondant à leurs qualités et leurs projets

2) Des évaluations de niveau ont-elles eu lieu en début d'année ? Si oui, quel bilan en ressort ?

Réponse : Il n'y a pas au niveau du collège et du lycée d'évaluations nationales comme c'est le cas en primaire. Des tests de positionnement proposés par l'AEFE ont été organisés. Malheureusement des difficultés techniques : lenteurs, bugs ont empêché le bon déroulement de ces tests. Les enseignants ont cependant mis en place des outils d'analyse diagnostique afin d'organiser leurs progressions

Pour le 1^{er} degré :

Résultats des évaluations nationales CP, CE1 et CM1

Ces évaluations permettent aux équipes pédagogiques de disposer des repères précis sur les acquis des élèves et d'adapter leurs enseignements aux besoins de leurs élèves.

Les résultats individuels sont également communiqués aux familles, permettant ainsi à chacune de connaître les points d'appui et de progression de ses enfants.

Les résultats des évaluations nationales de CP et CE1 et CM1. Les taux de réussite sont autour de 80%, en mathématiques et en français.

Compétences moins bien réussies :

En CP : Placer un nombre sur une droite numérique et la résolution des problèmes, en mathématiques.

Manipuler les phonèmes en français

En CE1 : Placer un nombre sur une droite numérique, en mathématiques. Lire des mots, un texte à voix haute en français

En CM1 : mémoriser des faits et procédures numériques, en mathématiques. Dictée de mots et accord adjectif avec les noms

Les enseignants indiquent que les résultats des évaluations ne reflètent pas réellement le niveau de l'élève, du fait de certaines consignes de passation ambiguës et/ou du temps accordé pour répondre aux procédures numériques totalement inadapté. De plus, les questions à réponses multiples dans les évaluations CM1, faussent un peu la réflexion face à une problématique.

:

3) Bilan du premier trimestre sur les élèves à besoins éducatifs particuliers ?

Réponse : le bilan quantitatif vous a été présenté. Les PAP ont été transmis dès le 1^{er} septembre aux professeurs principaux et ont été mis en ligne sur Pronote dès la fin août. Le renouvellement de ceux de 3^{ème} a été finalisé en octobre. Le renouvellement des PAP des autres niveaux est en cours. Grâce

au travail de Adrien AMAS notre référent école inclusive désormais à plein temps cela se passe très bien et de manière professionnelle. Les infirmières sont également des ressources de premier ordre.

Pour le 1^{er} degré :

En ce début d'année scolaire, 13 élèves bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS, Projet Personnalisé de Scolarisation) dont 12 accompagnés par une AESH (Accompagnant à la Scolarité des élèves en situation de Handicap)

15 élèves disposent d'un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP), outil pluriannuel à visée pédagogique, qui liste les aménagements mis en place en classe pour pallier les troubles des apprentissages, communément appelés "dys-----". (Principalement dyslexie/dysorthographe, trouble de l'attention, dysgraphie, dyscalculie)

Des formations, animées par Adrien AMAS, sont proposées aux AESH : trouble du spectre de l'autisme, liaison AESH-enseignants, les troubles DYS.

Les enseignants ajoutent que M. Amas passe dans les classes pour observer les élèves concernés. Leur intégration en classe se déroule très bien. Les élèves de la classe comprennent bien la notion de différence, ils sont tolérants et bienveillants, l'intégration se fait naturellement.

- 4) Intégration des élèves de la 6^{ème} : Quel constat et quelles préconisations pour une meilleure coordination entre les enseignants de CM2/6^{ème} ?

Réponse : La configuration du LVH qui accueille tous les élèves de la maternelle à la terminale facilite cette intégration. Aucune difficulté majeure n'a été relevée. Dès le mois de juin dernier des actions spécifiques avaient été organisées et les heures de vie de classe ont joué également un rôle important

- 5) La vie de classe : Bilan sur l'organisation et le fonctionnement en ce premier trimestre ? Quelles sont les attentes des élèves ?

Réponse : Ces heures sont placées sur les emplois du temps. Les textes prévoient 10h par an qui sont utilisées en fonction des besoins à des moments clefs de l'année. Comme indiqué en 6^{ème} ces heures ont été utilisées pour l'intégration et le plan de lutte contre le harcèlement

- 6) Comment pouvons-nous mieux soutenir et accompagner les élèves dans le processus de choix des spécialités pour la classe de première et l'orientation en général ?

Réponse : Ces points ont été abordés lors de la séance (bilan de rentrée) ce qui a permis de constater que les choix des élèves semblent globalement très cohérents. On constate d'ailleurs de moins en moins de demandes de changements de spécialités en début d'année. De nombreuses séances d'informations sont organisées à destination des élèves de 2^{nde} mais aussi de premières avec également l'interventions des pairs.

- 7) Existe-t-il des retours d'expérience d'anciens élèves qui ont choisi certaines spécialités, que nous pourrions partager pour aider les élèves de cette promotion dans leur décision ?

Réponse : L'intervention des pairs est bien entendu importante et elle est organisée par l'établissement avec également l'apport de l'association des anciens élèves Alumni LVH

- 8) Quelles stratégies de soutien supplémentaires pouvons-nous mettre en place pour préparer au mieux les élèves à l'épreuve du Bac français ? Et comment pouvons-nous aider ces élèves à mieux gérer leur stress ?

Réponse : Il n'y a pas de problème particulier constaté concernant la relation de nos élèves avec le français. Les résultats sont tout à fait conformes aux attentes et en progrès. Pour mémoire un 2020 la moyenne de l'écrit du bac était de 09/20, et est de 12/20 ou supérieure depuis 2021. La moyenne d'oral étant constante à 14/20. On sait que nos élèves, comme beaucoup d'élèves, ont un déficit de culture générale que les nombreux projets mis en œuvre dans l'établissement, les concours littéraires, les interventions d'auteurs et les dispositifs tel « Silence on lit » visent à combler. Une réflexion sera également menée avec les équipes de français pour que plus de travaux écrits soient mis en œuvre au sein des classes

9) Comment pouvons-nous réévaluer la charge de travail du nouveau programme afin de garantir qu'elle reste réaliste et n'impacte pas négativement le bien-être des élèves ?

Réponse : Il n'y a pas de nouveaux programmes en collège depuis 2016 et 2018 au lycée avec la mise en place de la réforme. Les CPE sont très attentifs aux questions de la charge de travail. Les délégués élèves jouent également pleinement leur rôle et le CVL et CVC également. Le proviseur adjoint est en contact régulier avec les enseignants afin de veiller à la charge de travail et à l'harmonisation des périodes d'évaluation. Les exigences sont beaucoup plus importantes en cycle terminal (1ères et terminales) qu'en seconde car on entre dans une logique de Bac +3 voire Bac +5. Cela nécessite un travail important mais surtout régulier et quotidien par les élèves qui globalement après quelques semaines d'adaptation s'en sortent très bien. Les plages de repos ne doivent pas être également négligées (heure du coucher)

10) Comment évaluons-nous les retours d'expérience des élèves après leur stage de 3^{ème} pour améliorer progressivement cette opération ?

Réponse : Le dispositif est rôdé et donne satisfaction à tous et à toutes. Pour les élèves effectuant leur stage à l'étranger le suivi se fait en Visio.

11) Point sur le climat scolaire au collège et au lycée et quelles préconisations proposées pour le bien être des élèves, familles et personnel ?

Réponse : cf. point sur le harcèlement

12) Quelles mesures mises en place pour prévenir et traiter les cas d'harcèlement au sein de l'établissement ? et comment pouvons-nous renforcer la sensibilisation des élèves, la formation du personnel éducatif et des parents aux problèmes d'harcèlement ?

Réponse : cf. point sur le harcèlement

13) Point sur le fonctionnement de l'infirmier et la nature des interventions ?

Réponse : Pas de changement sur le fonctionnement de l'infirmier si ce n'est que le recrutement d'un mi-temps supplémentaire va permettre d'initier plus d'actions de prévention qui seront actées en CESCE

14) Comment gérons-nous les allergies alimentaires et autres restrictions alimentaires au sein de la restauration scolaire ? Et comment sont prises en considération les remontées des élèves pour l'amélioration de ce service ?

Réponse : La mise en place d'un PAI est obligatoire pour un élève ayant des allergies alimentaires afin de déjeuner à l'école. Dans ce cas, la famille apporte un panier repas pour son enfant demi-pensionnaire.

Dès qu'un PAI est établi il est transmis au service de restauration qui le met en œuvre

15) Point sur la formation des enseignants et du personnel et quelle relation avec l'IRF ?

Réponse : Le plan de formation des personnels est entièrement piloté par l'IRF

16) La septième édition de la Semaine des lycées français du monde 2023, se tiendra du 27 novembre au 2 décembre 2023. Sa thématique : « Apprendre, s'engager, s'épanouir : le sport pour tous et toutes, Quelle organisation et participation prévues dans notre établissement ? Quelle place aux parents pour une meilleure visibilité de cette semaine ?

Réponse : Plusieurs projets sont prévus à commencer par le cross et la course solidaire. Le service communication de l'établissement se chargera d'informer la communauté scolaire

Les actions de l'école primaire qui auront lieu dans le cadre de la semaine des lycées français du monde sont les suivantes :

Projet MS/GS – Terminale : le sport paralympique

PS : projet danse

CM1-CM2 : initiation au rugby

PS au CM2 : la course solidaire

17) Point sur les frais de scolarité ? Quelle projection ?

Réponse : cf. BI 2024. L'accord passé avec les parents d'élèves d'une augmentation légèrement supérieure à 4% par an, avait été prévu sur 3 exercices : 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. En fonction de la variation de la masse salariale, de l'inflation et des besoins de l'établissement en matière d'investissement une nouvelle trajectoire sera à déterminer l'année prochaine

18) Quelle visibilité pour la finalisation du projet immobilier de notre établissement ?

Réponse : Le SPSI de l'AEFE devrait être présenté en juin ou novembre 2024

19) Point sur la fondation

Réponse : Les relations bilatérales étant compliquées les actions de la fondation ont été mises en sommeil car la présence des institutionnels marocains étaient nécessaires. La situation semblant s'améliorer nous allons essayer de le relancer. Le compte en banque a été ouvert et le chef d'établissement a déposé la somme nécessaire sur ses deniers personnels pour qu'il soit maintenu ouvert.

Questions Collectif Victor Hugo :

1) Un nombre important d'incidents ont eu lieu aux abords de l'école lors de la pause méridienne. Quelles mesures la ville compte prendre ?

Réponse : La sécurité à l'extérieur de l'établissement est de la responsabilité des autorités marocaines qui sont à chaque incident avisées et qui insistent sur la nécessité de porter plainte à chaque fois. C'est à cette condition qu'elles peuvent intervenir et elles ont montré leur efficacité.

D'autre part des aménagements pour la protection des piétons ont été demandé à la ville et à la Wilaya.

- 2) Peut-on autoriser les paniers repas aux collégiens et lycéens qui le souhaitent pour éviter les incidents aux abords de l'école ?

Réponse : Cette question a déjà été abordée par le passé. La réponse est négative en raison de l'obligation de respecter notamment la chaîne du froid et de l'existence d'un prestataire Proxirest avec lequel nous sommes liés contractuellement. La situation sécuritaire aux abords de l'établissement reste en dehors de quelques effractions urbaines tout à fait acceptable voire bonne.

- 3) Les parents souhaitent que les élèves soient mis en situation d'orale dès la 6ème afin de mieux les préparer les épreuves anticipées du bac. Est-il possible de prévoir des ateliers plus réguliers dans ce sens ?

Réponse : On ne prépare pas les élèves de 6^{ème} aux épreuves du baccalauréat mais le développement des compétences orales est bien inscrit dans les programmes et doit donc être mis en œuvre au sein des classes. Les équipes de direction rappelleront ce point aux équipes enseignantes

- 4) Est-il envisageable d'inclure des cours de théâtre dans les créneaux de l'AS ?

Réponse : Le théâtre n'est pas une activité relevant de l'association sportive mais un parcours théâtral de qualité existe du collège au lycée.

- 5) Quels sont les clubs ouverts aux collégiens et lycéens ? Peut-on communiquer aux familles ces informations relatives aux différents clubs ?

Réponse : La communication sera faite aux familles par les services de la vie scolaire.

- 6) Les parents s'inquiètent quant à la hausse des frais de scolarité. L'établissement peut-il s'engager à figer les frais de scolarité un temps défini ?

Réponse : cf. BI 2024 et réponse question UCPE. Un gel des frais de scolarité est totalement impossible et mettrait l'établissement dans une situation financière critique ne serait qu'en raison de l'inflation et de l'augmentation structurelle de la masse salariale

Les représentants des élèves demandent le passage des femmes de ménage dans les toilettes entre 12h00 et 14h00, manque de papier toilette et de savon.

Mr LETROU souligne qu'il faut faire remonter l'information auprès de nos agents afin de pallier à ce manquement.

Ils interrogent aussi sur le poids des cartables trop lourds : Pouvons-nous envisager des manuels scolaires numériques ?

Réponse de Mr GASC : il faut demander des licences qui parfois sont dépassées, qu'il faut perfectionner et qui sont très cher.

Les représentants des élèves demandent que les collégiens aient accès aux différents clubs du lycée.

Mr GASC précise que tous les clubs sont accessibles aux collégiens.

L'ordre du jour étant épuisé à, le proviseur lève la séance à 20h45

Le Président :

La secrétaire adjoint de séance :

Serge Faure

Muriel MARQUES

RÉUNION REPRÉSENTANTS PARENTS – DIRECTION VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023

Ordre du jour :

- 1) Bilan de rentrée
- 2) Élections des représentants des parents
- 3) Tarifs scolaires 2024-2025
- 4) Questions diverses

1) Bilan de rentrée :

Cette rentrée a malheureusement été fortement impactée par le terrible séisme que nous avons connu. Suite au CHSCT de vendredi il a été décidé de mettre en place des exercices de simulation mais en amont de préparer les collègues à ces exercices. Ces formations pilotées par nos formateurs PSC1 auront ou ont eu lieu :

-) Jeudi 21/09 lors des conseils de cycles pour le primaire
 -) Vendredi 22/09 et lundi 25/09 de 12h10 à 13h10 pour le secondaire
 -) Mardi 26/09 pour le bâtiment scientifique à 12h35
- D'autre part une banque de ressources a été mise en ligne sur l'Intranet du site

Les effectifs se stabilisent et on avait à 2350 élèves inscrits pour l'enquête de rentrée (+97 élèves par rapport à l'enquête de rentrée de l'année dernière +4,3%) ; Depuis la rentrée 2019 : + 360 élèves : +18%

Maternelle : 25,3 élèves/classe
Élémentaire : 26,2 élèves/classe
Collège : 29,7 élèves/classe
Lycée : 30 élèves/classe (hors 1STMG)

Primaire : 240 nouveaux inscrits
Secondaire : 124 nouveaux inscrits
Total : 364 nouveaux élèves

220 personnels

Le ministère marocain n'ayant pu nommer tous les enseignants d'arabe dont nous avons besoin, suite à une incompréhension avec le CEA, nous avons dû recruter tardivement un ancien collègue actuellement retraité. Potentiellement nous avons également un enseignant(e) d'histoire-géographie à recruter.

Moins d'ajustements sur les spécialités au niveau du lycée

La rentrée a été sereine en maternelle et en élémentaire avec des réunions de parents constructives et dans un bon climat d'écoute mutuelle. Les enfants sont plus apaisés après la pause méridienne suite à la réduction de cette dernière à 1h30. Les parents ont bien compris les nouveaux horaires et environ 80 élèves de primaire sont pris en charge chaque matin à 8h. l'UCPE insistant sur le fait que les deux associations de parents ont largement contribué à la bonne information concernant les nouveaux horaires. Qu'elles en soient ici remerciées.

Au secondaire la modification du calendrier des réunions suite au séisme a un peu joué sur la fréquentation. Environ 75% des parents en 6^{ème} et 3^{ème} et beaucoup moins en 5^{ème} : 4^{ème}. Un débat s'est engagé avec les associations de parents concernant la date choisie pour ces rencontres.

Bonne intégration des nouveaux tant en ce qui concerne les personnels que les élèves

Report du conseil d'établissement au jeudi 23 novembre pour motifs de validation du BI et du BR2 en amont par AEFÉ et de la date du pré-CSA fixée au 17/11

28/09 et 29/09 fériés

2) Élections des représentants des parents

Les élections des parents se dérouleront du mardi 10 octobre à 18h au vendredi 13 octobre à 15h via la plateforme dédiée. Soit une semaine après les élections dans les autres villes du Maroc mais conformément aux dates des élections des parents en France.
Affichage de résultats : vendredi 13 octobre 2023 à 16h au plus tard.

Les listes électorales seront publiées le jeudi 28 septembre à 12h

Rappel : la composition du conseil d'établissement change cette année car avec l'arrivée d'une seconde directrice du primaire, les différents collèges passent de 6 à 7 membres. Le collège des usagers (parents et élèves) sera composé de la manière suivante :

Parents : 5 sièges

Élèves : 2 sièges

Candidatures : avant le lundi 2 octobre à 9h

Chaque liste doit comporter au minimum 2 noms et au plus le double des sièges à pourvoir donc 10 noms maximum

À priori il y aura cette année trois listes, par ordre alphabétique :

-) APEMA

-) Collectif Marrakech (madame Hanane MEZNAGUI)

-) UCPE

Rappel circulaire AEFÉ du 21 juin 2022 : Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque représentant légal (parents, tuteur...) est électeur et éligible, dès lors qu'il exerce, sur l'enfant scolarisé dans l'établissement, une autorité parentale attestée, sous réserve de la compatibilité avec le droit local (évaluation par le chef de poste).

3) Tarifs scolaires 2023-2024

Je vous rappelle que nous avons contracté un accord avec vous en septembre 2021 concernant une trajectoire régulière de l'augmentation des droits de scolarité jusqu'en 2025 (3 années consécutives). Ce % d'augmentation moyen étant de 4,3% sur les deux premières années de ce cycle :

2022-2023 : + 4,3%

2023-2024 : + 4,2%

Pour rappel de 2017 à 2022, les augmentations ont été trop peu importantes par rapport aux besoins de l'établissement : moratoire de 3 ans de 2017 à 2020, limitant les augmentations sur l'ensemble du Maroc à 750 Dhs, puis période Covid : +770 Dhs en 2021 et + 500 Dhs en 2022. **Ainsi de 2017 à 2022, les frais de scolarité ont augmenté au rythme de 1,5% d'augmentation annuelle. Ces années pèsent sur la comptabilité de l'établissement**

Cette année avec une inflation importante au Maroc : 8,4% sur les 7 premiers mois de l'année 2023. Cette inflation impacte directement nos charges fixes qui devraient atteindre 11 à 12 millions de dirhams en année pleine (ceci équivaut aux droits de scolarité de 300 élèves environ).

Nous souhaitons donc faire une proposition **de +4,54%**.

En plus de l'inflation il faut noter que notre masse salariale a beaucoup augmenté en raison des revalorisations des salaires décidées tant au Maroc (+2,5% pour les PDL) qu'en France (revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +3,5% qui nous impacte directement puisque nous contribuons à 61% sur la PRR). Les doublements de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) au 1^{er} degré et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) au second degré vont encore impacter la masse salariale Nous avons également diminué la moyenne d'élèves par classe au 1^{er} degré (- 0,8) pour un coût d'environ 1,2 M Dhs.

Il est également important de pouvoir reconstruire notre trésorerie et notre fonds de roulement en vue des nombreux investissements en attente : bâtiment D, ancienne direction, CDI, salle des professeurs, circulations, réfection des bâtiments A et B, piste d'athlétisme etc. À ce sujet le président de l'UCPE nous apprend que le recours aux emprunts France Trésor pour les EGD serait prolongé jusqu'en 2026 ce qui serait une excellente nouvelle.

Les augmentations sont différenciées : moins importantes en maternelle (entrée dans le système) et lycée (profiteront moins des restructurations futures)

NIVEAUX	2023-2024	ECART		2024-2025	ECART	AUGMENTATION	%
MATERNELLE							
FRANÇAIS	38200			39500		1300	3,40%
AUTRES	47700	24,87%		49000	24,05%	1300	2,73%
ÉLÉMENTAIRE		-6,54%			-3,54%		
FRANÇAIS	35700			38100		2400	6,72%
AUTRES	44200	23,81%		46800	22,83%	2600	5,88%
COLLÈGE		7,84%			6,56%		
FRANÇAIS	38500			40600		2100	5,45%
AUTRES	47900	24,42%		50200	23,65%	2300	4,80%
LYCÉE		8,05%			6,65%		
FRANÇAIS	41600			43300		1700	4,09%
AUTRES	53000	27,40%		54700	26,33%	1700	3,21%
						1925	4,54%

Ces tarifs sont approuvés par l'ensemble des présents et seront donc annexés à la présentation du BI 2024 au conseil d'établissement du 23 novembre

Questions diverses

-) UCPE : demande de repousser les rencontres du début d'année d'une dizaine de jours. Pour la direction il est important de faire le plus rapidement possible ces réunions qui permettent de rappeler les objectifs et l'organisation de l'année scolaire

-) l'APEMA regrette que l'information sur les inscriptions à l'AS ait été trop tardive et incomplète. Un rappel en ce sens sera fait aux collègues d'EPS et de nouvelles dates seront certainement proposées.

-) Elle déplore également l'état des circulations extérieures. L'établissement en est bien conscient mais ce point est inscrit dans la phase conditionnelle du projet de restructuration et des travaux temporaires d'aménagement sont trop coûteux

-) Enfin la question de l'aménagement spécifique à la porte 6 pour les 2 roues et les lycéens est évoquée. La piste sera creusée afin d'évaluer sa faisabilité.

**RÉUNION REPRÉSENTANTS PERSONNELS – DIRECTION
MARDI 19 SEPTEMBRE 2023**

Ordre du jour :

- 1) Bilan de rentrée
- 2) Élections des représentants des personnels
- 3) Tarifs scolaires 2024-2025
- 4) Questions diverses

1) Bilan de rentrée :

Cette rentrée a malheureusement été fortement impactée par le terrible séisme que nous avons connu. Suite au CHSCT de vendredi il a été décidé de mettre en place des exercices de simulation mais en amont de préparer les collègues à ces exercices

Ces formations pilotées par nos formateurs PSC1 auront lieu :

-) Jeudi 21/09 lors des conseils de cycles pour le primaire
-) Vendredi 22/09 et lundi 25/09 de 12h10 à 13h10 pour le secondaire
-) Mardi 26/09 pour le bâtiment scientifique à 12h35

D'autre part une banque de ressources a été mise en ligne sur l'Intranet du site

Les effectifs se stabilisent et on devrait être à 2340 élèves (+87 élèves par rapport à l'enquête de rentrée de l'année dernière +3,9%)

Maternelle : 25,1 élèves/classe

Élémentaire : 26,2 élèves/classe

Collège : 29,7 élèves/classe

Lycée : 29,9 élèves/classe (hors 1STMG)

Manquent enseignants en arabe et histoire-géographie. A priori le CEA ne pourra pas nous envoyer le dernier enseignant manquant et on va donc devoir reprendre un ancien collègue

Moins d'ajustements sur les spécialités

Bonne intégration des nouveaux

Report du conseil d'établissement au lundi 27 novembre pour motifs de validation de BI et du BR2 en amont par AEFÉ et de la date du pré-CSA fixée au 17/11

28/09 et 29/09 fériés

2) Élections des représentants des personnels

Les élections des personnels se dérouleront le Jeudi 12 octobre de 8h à 16h dans le bureau du référent École inclusive

Rappeler aux collègues qu'ils peuvent voter par anticipation du lundi 9 octobre 8h jusqu'au 12 octobre à 8h (bureau de Maylis)

Les listes électorales seront affichées Jeudi 21 septembre

2nd degré : 119 inscrits mais attente d'un EMAD et d'un enseignant d'HG donc potentiellement 121 inscrits

1^{er} degré : 62 inscrits (8 ASEM en plus)

Cas de Margaret MENDUS que nous avons inscrit à la fois au 1^{er} et au 2nd degré car elle fait 12h dans chaque cycle. Sachant que les concertations au 1^{er} degré font partie de son temps de travail, il est décidé d'un commun accord de l'inscrire sur **la liste du 1^{er} degré uniquement**

Administratifs : 37 inscrits

Calcul de la répartition 1^{er} et 2nd degré : $120+62 = 182/5$ Quotient électoral = 36,4

2nd degré : 3 sièges $3 \times 36,4 = 109,2$ Reste : $120 - 109,2 = 10,8$

1^{er} degré : 1 siège 36,4 Reste : $62 - 36,4 = 25,6$ Donc deuxième siège au plus fort reste

Administratifs : 2 sièges

Candidatures : avant le lundi 2 octobre à 9h

Au plus le double des sièges à pourvoir donc 6 second degré et 4 pour les autres et au minimum 2 noms.

3) Tarifs scolaires 2023-2024

L'engagement a été pris avec les associations des parents d'élèves d'augmentations annuelles légèrement supérieures à 4% et ce jusqu'en 2025 (3 années)

2021-2022 : +1,3%

2022-2023 : + 4,3%

2023-2024 : + 4,2%

Les augmentations sont différenciées : moins importantes en maternelle (entrée dans le système) et lycée (profiteront moins des restructurations futures)

Cette année avec une inflation importante au Maroc : 8,4% sur les 7 premiers mois de l'année 2023, nous ferons deux propositions aux parents de +4,54% qui serait vraiment à privilégier et +4,36%

NIVEAUX	2023-2024	ECART		2024-2025	ECART	AUGMENTATION	%
MATERNELLE							
FRANÇAIS	38200			39500		1300	3,40%
AUTRES	47700	24,87%		49000	24,05%	1300	2,73%
ÉLÉMENTAIRE		-6,54%			-3,54%		
FRANÇAIS	35700			38100		2400	6,72%
AUTRES	44200	23,81%		46800	22,83%	2600	5,88%
COLLÈGE		7,84%			6,56%		
FRANÇAIS	38500			40600		2100	5,45%
AUTRES	47900	24,42%		50200	23,65%	2300	4,80%
LYCÉE		8,05%			6,65%		
FRANÇAIS	41600			43300		1700	4,09%
AUTRES	53000	27,40%		54700	26,33%	1700	3,21%
						1925	4,54%

NIVEAUX	2023-2024	ECART		2024-2025	ECART	AUGMENTATION	%
MATERNELLE							
FRANÇAIS	38200			39500		1300	3,40%
AUTRES	47700	24,87%		49000	24,05%	1300	2,73%
ÉLÉMENTAIRE		-6,54%			-3,80%		
FRANÇAIS	35700			38000		2300	6,44%
AUTRES	44200	23,81%		46700	22,89%	2500	5,66%
COLLÈGE		7,84%			6,58%		
FRANÇAIS	38500			40500		2000	5,19%
AUTRES	47900	24,42%		50100	23,70%	2200	4,59%
LYCÉE		8,05%			6,67%		
FRANÇAIS	41600			43200		1600	3,85%
AUTRES	53000	27,40%		54600	26,39%	1600	3,02%
						1850	4,36%

4) Questions diverses

-) Restauration : les difficultés persistent au niveau des cafétérias, et notamment celle des collégiens : lenteur du service, qualité variable des aliments, paiement en espèces, traçabilité des achats etc.

Une réunion avec les responsables de « Proxirest » est programmée mercredi 20/09 à 9h et toutes ces difficultés qui ont été également identifiées par la Direction seront abordées

-) Demande d'agrandissement de la salle des professeurs et du CDI

Nous avons déjà regardé avec le responsable travaux de l'établissement, Mani, les possibilités et nous les avons identifiées. Tous les travaux devant recevoir l'aval et la validation de l'antenne immobilière de l'AEFE, nos propositions seront exposées prochainement au responsable Maroc. Cependant, il convient de noter que seule la restructuration de l'ancienne direction a été pour le moment intégrée dans le budget prévisionnel de l'établissement

-) Postes informatiques en nombre insuffisant en salle des professeurs du secondaire
Les élus sont d'accord pour changer le mobilier dès que cela sera possible afin de mettre des tables moins volumineuses qui permettront l'installation de postes supplémentaires

-) Accès PMR inexistant dans les bâtiments non rénovés
Ce point a déjà été évoqué avec l'antenne immobilière

-) Circulation difficile lors des mouvements au bâtiment B notamment
Là aussi l'antenne immobilière a été sensibilisée sur ce point, liée en partie au fait qu'une utilisation régulière des escaliers de secours n'est pas possible

RÈGLEMENT DE LA CAISSE DE SOLIDARITÉ 2023-2024 – LVH MARRAKECH

Après avis favorable du conseil d'établissement, en date du 14 novembre 2019, il est décidé de fixer, dans les articles qui suivent, un cadre général du fonctionnement de la caisse de solidarité au sein du lycée français Victor Hugo de Marrakech.

Objectif de la caisse de solidarité

La caisse de solidarité mise en place par le lycée français Victor Hugo de Marrakech vise à aider financièrement, dans la limite des crédits dont elle dispose, certaines familles dans le besoin à faire face à leurs obligations vis-à-vis de l'établissement et éventuellement à l'extérieur de l'établissement.

Constitution du compte caisse de solidarité

La caisse de solidarité est alimentée par les familles sous forme de cotisations facultatives et volontaires (300MAD au minimum par famille en 2023-2024 avec possibilité de verser une somme supérieure) faisant l'objet d'un appel à contribution spécifique au cours du premier trimestre de l'année scolaire, et par des dons ou autres libéralités obtenus de membres de la communauté scolaire ainsi que de tiers. Tout don supérieur à 3 000 € doit faire l'objet d'une décision de la Directrice générale de l'AEFE, ou du Conseil d'administration si le don est supérieur à 30 000 €.

A cet effet, le compte caisse de solidarité est crédité des contributions volontaires, notamment des familles, remises à l'établissement en vue d'accorder une aide de nature sociale aux élèves. Ces contributions constituent des ressources spécifiques. Le compte de la caisse de solidarité est débité à concurrence des montants des aides accordées sur décision du chef d'établissement.

Critères d'éligibilité

Sur présentation d'un dossier complété par les familles, des aides ponctuelles peuvent être attribuées sur critères sociaux de revenu, de patrimoine mobilier et immobilier aux familles qui rencontrent des difficultés passagères pour régler les frais de scolarité de leurs enfants, élèves du lycée français Victor Hugo. Les aides accordées ne présentent qu'un caractère ponctuel et ne sont aucunement de droit ; elles n'ont donc pas vocation à être renouvelées sur une même année, et à fortiori sur plusieurs années

Les aides qui sont accordées au titre de la caisse de solidarité dans la limite des crédits disponibles concernent :

- les frais à la charge des familles au titre de la scolarité, des services de restauration, des droits d'examens ;
- les participations aux voyages scolaires ;
- les aides diverses en lien direct avec la scolarité ou le projet scolaire de l'élève : manuels scolaires, vêtements, équipement scolaire, soins médicaux (...)

Conformément aux directives de l'AEFE, aucune aide ne pourra être apportée par la caisse de solidarité aux familles bénéficiaires d'une bourse de l'État français pour combler le différentiel entre le montant des frais facturés et la quotité de bourse attribuée. Néanmoins, les frais qui ne sont pas pris en charge par les bourses de l'AEFE tels que, par exemple, les frais de voyages scolaires peuvent être éligibles à une demande d'aide de caisse de solidarité. Le taux des bourses octroyées pour les frais de scolarité, demi-pension et autres frais obligatoires le cas échéant, est appliqué à minima aux frais sollicités.

Préparation de la commission caisse de solidarité

Quelques semaines avant la réunion de la commission de caisse de solidarité, les familles sont informées des dates de remise du dossier et des pièces justificatives à fournir par un encart sur le site de l'établissement ainsi que par les associations de parents d'élèves. Les dossiers dématérialisés, à compléter, sont à télécharger sur le site de l'établissement puis à remettre par courrier électronique, auprès de monsieur Jérôme LETROU, secrétaire général : intendance@citescolairehugorenoir.org ou à déposer à la caisse de l'établissement, accompagnés des pièces justificatives

La commission caisse de solidarité se réunit sur invitation du chef d'établissement une fois par trimestre et chaque fois qu'une situation urgente l'exige.

Composition de la commission caisse de solidarité

La caisse de solidarité est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de la direction, de représentants des personnels et de représentants des usagers.

La commission est constituée chaque année scolaire par :

- le chef d'établissement,
- le secrétaire général,
- le proviseur adjoint
- la directrice ou le directeur de l'école primaire ;
- quatre représentants des personnels (désignés par les représentants élus au conseil d'établissement) ;
- quatre représentants des associations de parents d'élèves (désignés par les représentants élus au conseil d'établissement).

Débats et décisions

Les dossiers sont analysés et préparés par monsieur le secrétaire général et présentés sous couvert d'anonymat et de manière synthétique lors de la séance.

Les décisions administratives, toujours prises lors de la réunion de la commission, relèvent du chef d'établissement, après avis des membres de la commission. Les débats, les avis et les décisions sont secrets. Un procès-verbal acte les décisions prise en commission par le chef d'établissement. Chaque membre de la commission s'engage à ne pas les divulguer ni à évoquer les dossiers examinés auprès de tiers ou de proches.

Le secrétaire général informe les familles de la décision de la commission, dans les jours suivants.

Un bilan annuel des aides accordées sera communiqué aux membres du conseil d'établissement.